LE MONDE LIBERTAIRE

LE MONDE LIBERTAIRE

2€ ISSN 0026-9433

N° 1536
du 04 au 10 décembre 2008

hebdomadaire de la Fédération anarchiste, adhérente à l'Internationale des Fédérations anarchistes

« L'histoire des peuples dans l'histoire, c'est l'histoire de leur lutte contre l'État. »

Pierre Clastres

froid? LUTTER RECHAUFFE

M 02137 - 1536 - F: 2,00 €

Sommaire

Le sécuritaire et les **SDF,** par É. Vanhecke, page 4

SNCF, de la grève, par Julien, page 5

Brèves de saison, page 6

Pouvoirs et **télévision,** par S. Chemin, page 7

Archéos préventifs debout ! page 8

Éducation, combat ou soumission ? par I. Aubel, page 8

L'école comme champ de bataille, page 9

Les **prud'hommes** à Chroniques syndicales, page 11

Les maîtres de guerre et **l'Iran,** par P. Paraire, page 14

Mobilisation générale en **Italie,** par G. Lo Piccolo, page 15

« Déposséder les possédants » de M. Chueca, par Paco, page 17

Religion indienne, par Denis A. page 18

Apologues anarchistes, par N. Potkine, page 19

Le 10e Festival du **Cinéma** différent, par H. Hurst, page 20

La vie du **mouvement,** page 21

La **radio** sans dieu ni maître, page 22

L'agenda, page 23

Bulletin d'abonnement

Tarifs (Hors-série inclus)	France et DOM-TOM	Étranger
3 mois, 13 nos	◯ 20 €	◯ 27 €
6 mois, 25 nos	◯ 38 €	◯ 46 €
1 an, 45 nos	◯ 61 €	◯ 77 €

Abonnement de soutien
1 an, 45 nos ◯ **76 €**

Pour les détenus et chômeurs, 50 % de réduction en France métropolitaine . Les chèques tirés sur des banques hors France subissant une taxe exorbitante (plus de 15 euros), nous vous demandons d'effectuer vos paiements par virement bancaire international (IBAN: FR7642559000062100287960215). (BIC : CCOPFRPPXXX)
Pour tout changement d'adresse, joindre la dernière feuille de routage.

(en lettres capitales. Règlement à l'ordre de Publico, à joindre au bulletin)

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Rédaction et administration : 145, rue Amelot, 75011 Paris. Tél. : 01 48 05 34 08 – Fax : 01 49 29 98 59

Directeur de publication : Bernard Touchais – Commission paritaire n° 0609 C 80740 – Imprimerie EDRB (Paris)
Dépot légal 44145 – 1er trimestre 1977 Routage 205 – EDRB Diffusion NMPP.

Photos et illustrations de ce numéro : droits réservés.

Editorial

Gesticulator est un mec qui ment comme il respire, or il respire vite et… énormément. Ce hâbleur invétéré s'était engagé en décembre 2006 à faire en sorte que « d'ici à deux ans, plus personne ne soit obligé de dormir sur le trottoir et de mourir de froid ». Novembre 2008, le roi des fanfarons nous ressert un couplet du même tonneau (percé) à la vue des malheureux que la misère tue chaque jour dans la rue, le froid n'étant qu'un de ses simples auxiliaires. Gesticulator veut prouver sa sincérité? Sans attendre la chimérique mise à disposition d'un minimum de 20 % de logements sociaux dans chaque commune de plus de 3 500 habitants – ainsi que le stipule la loi SRU, nous suggérons à l'Indigné sur commande de mettre à disposition les appartements de l'Élysée à tous les malheureux qui ont le bitume pour seul oreiller, ça ne lui coûtera pas un rond et lui fera de surcroît une pub d'enfer, lui qui va pioncer chaque soir dans l'hôtel particulier de sa belle. En complément, pourquoi ne ferait-il pas édicter un décret interdisant le froid en hiver et la canicule l'été?

Le Chef de l'État (de boue) est expert dans l'art de déverser des larmes de crocodile, mais sa nature de vrai saurien éclate au grand jour dès qu'il ouvre sa gueule au sujet de la justice. Ainsi il a demandé au recteur Varinard de lui proposer des mesures nouvelles pour durcir la loi visant les mineurs ayant commis des actes délictueux. Ce désolant personnage suggère de fixer à 12 ans (voire à dix!) la responsabilité pénale des mineurs. Victor Hugo doit se retourner dans sa tombe, lui qui disait « Ouvrez des écoles, vous fermerez des prisons », mais il est vrai que les fanatiques de la répression ont plus la nostalgie des bagnes pour enfants que le goût pour les œuvres du père Hugo. Encore un petit effort, alors, quand un enfant leur demandera de dessiner un mouton, ces « doux humanistes » se mettront immédiatement au bourreau pour lui offrir un gibet en trois dimensions.

Le mot calamité se déclinant souvent au pluriel, le ministre des Fermetures des classes et des Suppressions d'emplois indique qu'obligation sera faite à tous les enseignants de faire apprendre par cœur la leçon suivante à tous les élèves: oui, je serai heureux de travailler jusqu'à ma mort pour un salaire de misère, si le Diable venait à me souffler le contraire et que je cède à sa tentation, sur le champ je devrais être jeté dans un cachot pour y croupir le reste de mes jours, car les Patrons sont grands et Nicolas est leur prophète.

Ça donne un peu les nerfs

On a eu le droit au feuilleton du Comité invisible. Des « saboteurs », des « terroristes », voire des « préterroristes » comme un gouvernement aime bien en placarder les noms (à défaut des portraits pour l'instant) en guise d'épouvantails. Si ce n'est que ce coup-ci les épouvantails ne font pas peur, qu'on s'aperçoit que ce sont juste des jeunes radicaux, qui aiment bien les rapports musclés face à la police et que la police surveillait de près, notamment pendant les manifs anti-G8, Vichy, etc. À croire même que ce seraient les flics qui les auraient aiguillés vers ces actions anti-TGV, histoire de les faire tomber. Ces jeunes gens sont décrits dans le rapport de police comme étant « aguerris aux techniques de guérilla urbaine », c'est ça qui emmerdait les flics et ces derniers demandaient vengeance. Parce qu'il y a loin entre arrêter des TGV (même pas les détruire) et le World Trade Center. On a les Al Quaïda qu'on peut.

Quelques vieux militants syndicalistes me racontaient dernièrement les « conneries » qu'ils faisaient lors de leurs années blousons noirs pour arrêter les trains et faire descendre tout le monde, lors de manifs ou juste pour rigoler. « Ça nous valait, au pire, une nuit au poste quand on se faisait gauler. »

C'est juste un degré de plus dans la montée de la criminalisation du mouvement social où une manif devient un trouble à l'ordre public; où le tribunal devient un passage obligé pour de nombreux syndicalistes; où une poubelle brûlée est l'objet de représailles.

Face à ça, on a eu le droit à un show médiatique affligeant: la guerre des chefs et surtout cheftaines, du PS. Vous me direz, avec juste raison, qu'on n'a rien à faire de ces gens-là, que leur programme politique c'est le même que la droite avec juste un peu plus de vaseline, mais quand même. Pour désespérer le populo, y a pas mieux. Besancenot a beau jeu, avec son NPA même plus révolutionnaire et édulcoré faut voir comme, à paraître « de gôche ».

Pourtant ça grogne, ça bouge, de partout. Outre les résistances des salariés face aux fermetures de boîtes, il y a aussi les réactions des autres salariés et des mouvements très suivis ont eu lieu à Air France, chez les enseignants, chez Total et ailleurs… On sent la colère monter face aux attaques contre la retraite ou le travail du dimanche, mais aussi pour l'augmentation des salaires. Le nombre d'heures de grève a augmenté ces dernières semaines.

Pourtant, rien! Pas de réaction syndicale d'ampleur. Les secrétaires confédéraux sont aux abonnés absents. Vous me direz, avec juste raison encore, qu'on n'a rien à foutre de ces sbires, tellement habitués aux discussions de salon dans les ministères et autres lieux de pouvoir qu'ils sentent le renfermé. N'empêche que, vu l'état actuel des choses, c'est pas facile de faire sans.

Donc ces gens-là se sont quand même vus, parce qu'ils sentent bien que ça bouge, que des fédés font le forcing (la fédé chimie CGT est presque au bord de l'implosion) et que les salariés sont prêts à la riposte. Donc ils se sont réunis pour envisager… simplement une journée d'action (mais de « grande ampleur » – *sic*), vers la mi-janvier! Histoire qu'on se soit remis des huîtres et dindes aux marrons sans doute (si tant est). Ça ne peut pas être avant parce qu'il y a les élections prud'homales début décembre et que, donc, faut pas prêter le flanc à perdre des voix, et qu'après ce sera la trêve des confiseurs! À ce rythme-là, février-mars, il y a des vacances; après il y a Pâques; en mai les salariés bradent leurs congés; en juin ils préparent leurs vacances; en juillet-août ils essaient d'y être; septembre, c'est la rentrée… J'vous dis pas comment on est mal.

Ça donne les nerfs, et il y en a qui pour moins que ça nous arrêteraient des TGV… Mais gardons le pessimisme pour des jours meilleurs et il est temps de préparer la riposte, là où nous intervenons (asso, syndicats et autres…) pour que ça change. Et vite!

Jean-Pierre Levaray

Immondice ministériel

Être pauvre va désormais constituer une infraction. Un délit pas encore, cela ne saurait peut-être tarder, mais comme une voiture sur la voie des bus, c'est la seule réponse que les pouvoirs publics ont trouvé : l'amende. Taxer les emmerdeurs, les empêcheurs de dormir au chaud. Douze mille euros, une paille ! Voilà la somme que l'association Droit au logement devra acquitter au terme d'un jugement ignoble rendu cette semaine par la juge de proximité du tribunal de police de Paris. C'est la peine maximum dont le DAL a écopé au motif de quatre infractions.

Trois installations de tentes (au total 319) et une installation de sacs de couchage, couvertures, cartons, bâches plastique, soit 750 euros par « infraction » de quatrième catégorie, multiplié par quatre puisque le DAL est une personne morale, soit douze mille euros. C'est un plan Palace tous les soirs rue de la Banque. Allez ! Pétez dans la soie et mouchez-vous dans les rideaux les pauvres ! C'est douze mille euros cash. Et en plus les tentes, déjà détenues par les flics, ou les juges peu importe, ont été confisquées définitivement.

Mais en fait, ce jugement n'a ni plus ni moins pour objet de satisfaire la rancune de baudet d'un gouvernement qui avait dû, sous la contrainte, signer le 14 décembre dernier l'engagement de reloger dans un délai d'un an les 374 familles sans logis de la rue de la Banque majoritairement d'origine étrangère. Il donne ainsi des gages à la partie xénophobe de sa majorité. À ce jour, 130 familles ont été relogées, sur les 374. Cherchez l'erreur camarades libéraux !

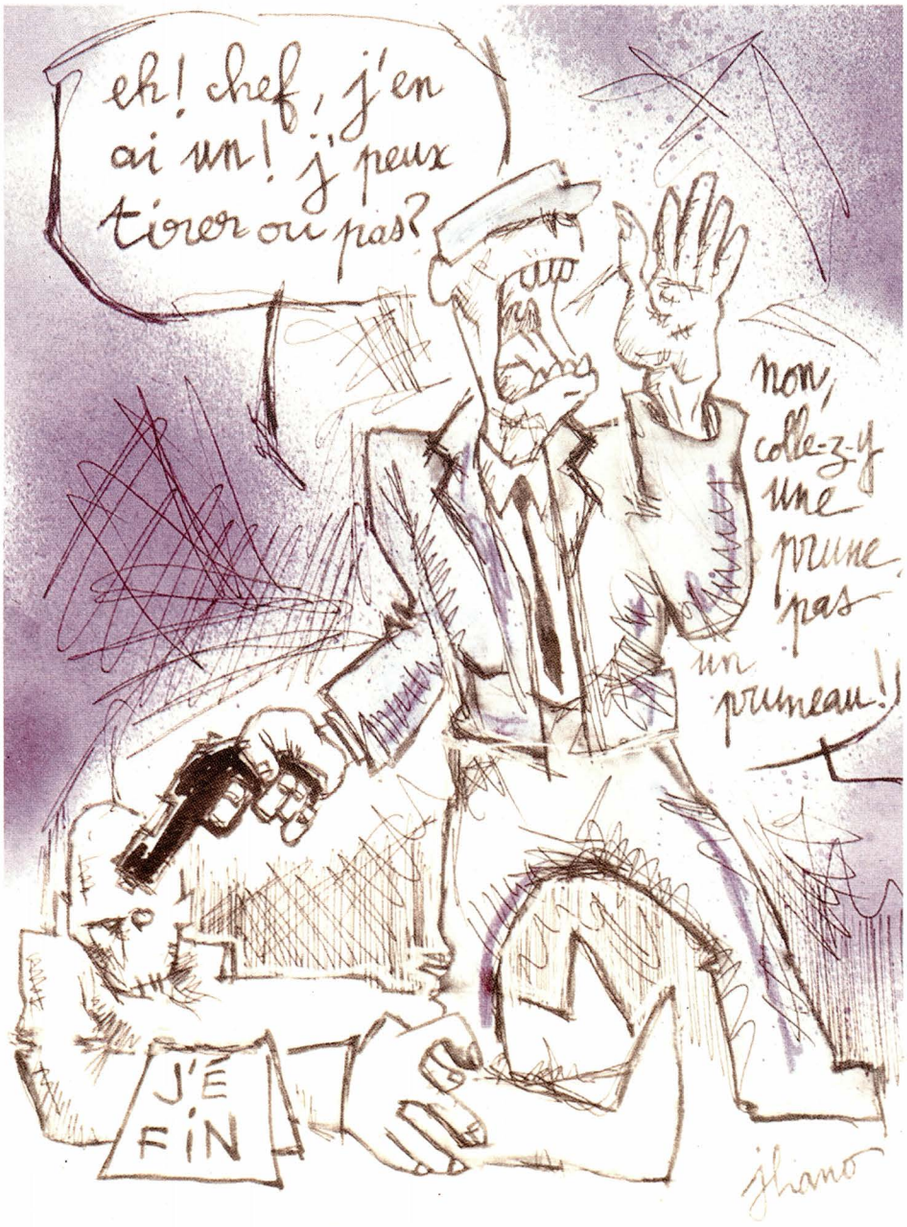

Il ne s'agit là que d'un détournement d'un article du Code pénal, créé pour sanctionner le dépôt et l'abandon de gravats, de rebuts ou de poubelles sur le trottoir.

Ce jugement a des conséquences graves, puisque de fait il crée une nouvelle sanction applicable non seulement au DAL, mais à n'importe quel sans-abri. Qu'est-ce qui empêche désormais un policier muni d'un carnet de contravention et de son front bas de dresser une telle amende à un sans-abri isolé, qu'il soit sous tente, dans un sac de couchage, ou sous des cartons. Le délit d'encombrement de la voie publique s'applique désormais à des êtres humains ! Le cadavre d'un banquier ruiné qui passe par la fenêtre qui échoue sur l'esplanade de la Défense est du même ordre en gros. Cet amalgame est insultant pour les familles sans logis qui ont combattu dans la dignité et sans faillir malgré la brutalité de la répression et le froid, pour vivre dans un logement décent. Ce jugement répressif vise à décourager l'association qui, depuis de nombreuses années, a installé des centaines de campements, sans avoir jamais été poursuivie, et a obtenu au fil des luttes le relogement de dizaines de milliers de familles, pour beaucoup victimes d'une double discrimination, portant sur la couleur de leur peau et la faiblesse de leurs revenus. Sûr que la Boutin, la dame patronnesse, et qui n'en est pas à une ânerie près, va nous verser des larmes de crocodile. Un coup à coller les pages de la Bible.

Tiens à propos d'âneries, cette cul-bénit vient d'avoir l'idée d'obliger les sans-abri à accepter des places dans les foyers pendant les périodes de froid. Elle oublie simplement que les sans-abri meurent hiver comme été, que l'alcoolisme, la dénutrition, l'absence de soins ne connaissent pas de saisons et surtout que les foyers proposés ne sont en général que d'immonde culs de basse-fosse où règnent la violence, l'humiliation et les cours de morale. Tout ce qu'on aime… « Heureusement » elle a été démentie par François Fillon. Tout aussi onctueux, et attaché aux libertés, et respectueux des choix individuels et gna gna gna et gna gna gna. Pas question de contraindre qui que ce soit. Laissez le choix : la rue ou le taudis.

Vous je sais pas, mais moi, y'a des jours où je me sens plus anarchiste que d'autres. Mais sur la base du volontariat…

Émile Vanhecke

Manœuvres sur le rail

La grève des roulants à la SNCF du 24 novembre pour s'opposer à l'éclatement de la réglementation du travail et à l'autonomisation des activités n'a pas connu un succès à la hauteur de ce nouveau coup porté aux travailleurs du rail.

Guillaume Pépy, le patron de gôche nommé par Sarkozy à la tête de la SNCF, avait en effet convoqué une commission avec le gouvernement le 12 novembre pour modifier le RH0077, la réglementation de travail des cheminots, et introduire les principes de volontariat (« choix » de travailler en dehors des limites du RH0077, cf. ML n° 1532 du 6 novembre dernier) et de réglementations différentes suivant les activités.

La faute incombe en grande partie à la division syndicale savamment entretenue par les patrons du chemin de fer et qui, semble-t-il, a contribué à affaiblir la mobilisation.

Appelés finalement par Sud-Rail et FO, près de 28 % des tractionnaires nationalement et plus de 20 % des contrôleurs dans certaines régions ont cessé le travail et se sont réunis en assemblées générales qui dans leur majorité n'ont pas reconduit le mouvement.

La stratégie de collaboration de la FGAACFDT (la FGAAC et la CFDT s'unissent aux prochaines élections professionnelles pour espérer dépasser les nouvelles règles de représentativité fixées par la loi à 10 % des voix) et le retrait complaisant de la CGT ont largement développé fatalisme et résignation chez certains cheminots et facilité le travail de sape du patronat.

La FGAACFDT avait déposé unilatéralement un préavis de grève qui ne faisait illusion à personne tant la présence militante de ces organisations est faible parmi les cheminots. Ce préavis avait pour seul véritable but d'obtenir dans un premier temps l'association des deux organisations à la rédaction du décret puis, dans un deuxième temps, une fois le texte finalisé entre la FGAACFDT et la SNCF, de faire pression sur le gouvernement pour publier au plus vite le texte avant que la grève appelée par la CGT, Sud-Rail, FO, la CFTC et la CGC ne commence.

D'ailleurs, une fois le décret paru au *Journal officiel*, la FGAAC et la CFDT se sont félicités dans un communiqué commun au ton triomphaliste que le décret reprenne « dans sa totalité le résultat de la négociation menée dans le cadre du dialogue social » par les deux organisations.

Présentant aux cheminots son forfait comme une victoire du pragmatisme syndical sur la gréviculture des syndicats politisés et affirmant avoir au cours de la négociation avec la SNCF vidé de sa substance et rendu inoffensif le décret, la FGAACFDT a bien sûr levé son préavis et s'est empressée de dénoncer le préavis unitaire des cinq fédérations syndicales qui affichaient jusqu'alors un front commun contre ce nouveau recul social.

La réalité est bien entendue tout autre : gouvernement et patronat n'ont rien cédé sur le fond. Le décret modificatif du RH0077 confirme le maintien du volontariat pour le Fret et donc le principe de fragmentation de la réglementation du travail des cheminots par activité. Les projets de roulements de volontaires sont seulement reportés de quelques mois selon la direction pour des raisons techniques, mais plus sûrement par l'échec de la campagne de recrutement dont la propagande grossière a été efficacement déjouée par le travail syndical de Sud-Rail principalement.

Le patronat a impérativement besoin de cette fragmentation des statuts et des réglementations entre les cheminots non seulement pour diviser et briser la résistance, notamment chez les conducteurs qui constituaient le dernier métier à la SNCF à ne pas être soumis à la gestion par activités, mais surtout pour permettre l'éclatement de l'entreprise en activités autonomes (c'est-à-dire en activités filialisables ou privatisables), comme annoncé par Pépy dans son projet « vision 2012 ».

Ce même Pépy déclarait d'ailleurs avec franchise le 23 novembre dans une interview à Mediapart visionnable sur le site internet Dailymotion :

« On n'a pas du tout retiré un projet de réforme du Fret. Évidemment, on a négocié avec les organisations syndicales qui le souhaitaient. Parce que nous voulions garder ce principe de volontariat, mais nous voulions éviter qu'on tombe dans la gréviculture qu'on nous reproche si souvent.

On garde le décret et le gouvernement nous a suivis. Désormais, à la SNCF, il y a un système de volontariat pour expérimenter une nouvelle organisation du travail, mais on a négocié avec les organisations sociales réformistes un système qui est moins en rupture que nous l'aurions souhaité. Sur le fond, si on veut faire des réformes à la SNCF, il faut savoir négocier avec les organisations syndicales qui acceptent les réformes. »

Le même jour, Didier Lereste, secrétaire de la Fédération CGT des cheminots déclarait sans rougir à la presse : « Nous avons décidé de suspendre cet appel à la grève le 23 novembre à partir de 20 heures. Aujourd'hui il serait dangereux d'engager une grève sur un décret dont les dispositions ne s'appliqueront pas, parce que ça risquerait de braquer l'opinion publique et d'entraîner une accélération de la filialisation du fret. »

La CGT, à qui la FGAACFDT a volé pour cette occasion la place d'interlocuteur privilégié du patronat, se retrouvait de facto exclue de la négociation bilatérale et donc embarqué « malgré elle » dans un préavis de grève unitaire et cherchait désespérément une porte de sortie. Peut-être pour ne pas « irriter » l'usager-électeur aux élections prud'homales du 3 décembre prochain, elle se réfugie derrière un relevé de conclusion démenti le jour même par la direction de la SNCF, pour se retirer à la hâte et sans gloire de l'appel commun à la grève.

Dès lors le front unitaire des cinq fédérations se fissura et les médias s'empressèrent de dénoncer les syndicats jusqu'aux-boutistes qui refusaient de se soumettre et de considérer un nouveau recul social comme un progrès pour les travailleurs.

Les cheminots n'ont rien à attendre des bureaucraties syndicales plus soucieuses de défendre leurs propres intérêts que ceux des travailleurs qu'elles prétendent représenter.

Les salariés en lutte doivent se prendre en main et agir directement, sans intermédiaires parasites, syndicaux ou politiciens. Les assemblées générales souveraines et les comités de grève basés sur le principe de mandats impératifs et révocables constituent la garantie de l'unité à la base et de la maîtrise de nos luttes.

Après l'échec du combat contre la remise en cause du régime de retraite des cheminots, l'histoire semble parfois se répéter et les débats suscités par les stratégies syndicales ont animés les AG de grévistes. La succession de « temps forts », de grèves carrées de 24 heures, secteur par secteur, entreprise par entreprise, métier par métier veut nous enfermer dans la paralysie et la résignation.

Ne nous laissons pas intimider ! Déjà, à l'occasion du prochain changement de service à la mi-décembre et la mise en place de roulements de travail chaque année plus productifs et plus pénibles, des dizaines de préavis de grèves régionaux ont été déposés.

La fédération de nos révoltes fera taire l'arrogance des patrons et les discours démobilisateurs des bureaucraties syndicales, laissons-nous déborder par la grève générale, expropriatrice et autogestionnaire !

Julien

Groupe de Rouen de la Fédération anarchiste

Brèves de combat

Franquistes à Madrid

Plusieurs centaines d'Espagnols nostalgiques du régime de Franco ont manifesté à Madrid pour commémorer la mort, le 20 novembre 1975, du dictateur. Le rassemblement a eu lieu sur la Plaza de Oriente, près du palais royal. Des manifestants ont fait des saluts fascistes, le bras tendu, tout en criant des insultes contre le gouvernement socialiste au pouvoir. À quand la même chose pour le régime de Vichy en France ?

Santé, l'anonymat en danger

Concernant l'arrêté ministériel du 28 octobre dernier qui « autorise les trois fédérations de complémentaire santé à accéder aux données de santé des assurés sociaux », *le Canard Enchaîné* considère qu'il s'agit seulement là d'une première étape, « avant que ne soit accordé aux compagnies elles-mêmes l'accès aux données individuelles qu'elles réclament haut et fort ». Les bien portants seraient remboursés, les malades chroniques « lourdement taxés » et les plus lourdement malades, « priés d'aller voir ailleurs ».

Chiens policiers dans une école

Descente musclée de la gendarmerie à l'école des Métiers du Gers, pour prétendument démonter un réseau de drogue. Quatre gendarmes et un maître-chien avec son animal ont ratissé les classes. Ils sont repartis bredouilles après avoir bien traumatisé leur monde, en toute illégalité.

Le Burundi n'aime pas les homos

Le Parlement du Burundi a adopté samedi un nouveau Code pénal prévoyant l'abolition de la peine de mort, mais pénalisant également l'homosexualité, a constaté l'AFP.

Soutien aux neuf inculpés

Le groupe de Rouen de la FA a participé à la manif contre la répression en soutien aux 9 inculpés. Le rassemblement a réuni environ 150 personnes devant le palais de justice tandis que la première réunion du comité rouennais de soutien intitulé le « comité visible » qui a suivi a réuni une centaine de participants et participantes.

Le DAL lourdement condamné

Le tribunal a condamné l'association à 12000 euros d'amende pour avoir à plus de 300 reprises commis une infraction de 4e catégorie en ayant « embarrassé la voie publique en y laissant des objets », c'est-à-dire… des tentes dans une rue de Paris.

Kouchner fan d'Hortefeux

Le fondateur de MSF ne tarissait plus d'éloges sur son « ami » Hortefeux durant la 2e conférence euro-africaine sur la migration et le développement : « J'ai vu Brice travailler. Il installe un dialogue permanent avec ses interlocuteurs africains (*sic*). C'est une vraie réussite de confronter politique d'immigration et politique de développement. Le pacte européen a été la première réussite consensuelle de la présidence française. C'est l'ensemble de l'Europe qui marche ensemble. » Tout aussi enthousiaste à l'égard du texte adopté par les délégations africaines et européennes, il a évoqué « un début pour plus d'harmonie dans le monde ».

Manif contre le taf le dimanche

Deux cents personnes, à l'appel de la CGT et de la CFDT se sont rassemblées à Strasbourg pour protester contre le travail dominical. Selon le secrétaire général de la CFTC : « Le projet de loi sur le travail le dimanche qui doit bientôt être débattu à l'Assemblée nationale repose sur des arguments économiques non avérés qui risquent de dégrader notre société. Nous avons aussi besoin de lien social et ce lien, il ne se fait que lorsque les gens se rencontrent. Si on leur enlève le dimanche, quand vont-ils se rencontrer ? »

Sida, ça craint en Indonésie

Dans une tentative extrême pour endiguer la propagation du sida, des parlementaires de la province indonésienne de Papouasie veulent implanter des puces électroniques sous la peau de certains patients porteurs du virus. Ce projet, vivement dénoncé par les responsables sanitaires et les militants des droits de l'Homme, a reçu le soutien des membres de l'assemblée provinciale.

Contre la privatisation de La Poste

Des milliers de postiers et usagers ont manifesté en France contre le projet de privatisation partielle de La Poste. Cependant, la mobilisation n'a pas fait le plein, tout comme à la SNCF, toute aussi décevante (environ 20 % des conducteurs). Heureusement, il y a les profs ! À ce sujet, l'Union des familles laïques lance l'appel du 8 novembre « L'Éducation nationale en danger ! Pour une vraie formation des enseignants contre la politique scolaire de Xavier Darcos qui vise à démanteler ce qui restait de l'école républicaine. Sous couvert d'améliorer l'enseignement, il s'agit en fait de prendre des mesures budgétaires. » Signatures sur le site ufal. org.

La police veille !

Après l'incendie du centre de rétention de Vincennes, une militante libertaire Tourangelle solidaire des sans-papiers avait été convoquée à la gendarmerie. Le début du « mappage géographique » pour distinguer « l'ultra gauche » du « consensuel ». Il faut rappeler qu'en principe les gendarmes n'ont plus de prérogatives dans les grandes villes, donc si une personne se fait convoquer chez eux alors qu'elle ne réside pas en milieu rural, il y a tout à parier sur un rapport avec la « sécurité intérieure ».

Act-Up contre la pénalisation

Durant la journée mondiale de lutte contre le sida, Act-Up Paris a manifesté contre la pénalisation de la transmission du VIH, avec pour slogan : « Ce ne sont pas les actions en justice qui feront reculer le sida ! »

ANPE et Assedic en grève

Refusant de devenir une officine à la solde du patronat, et de faire accepter, à nos concitoyens, à nos proches et à nous-mêmes, des salaires de misère et des conditions de travail indécentes, la CNT ANPE-Assedic a appelé à une grève du 1er au 6 décembre. cnt-f.org/sante-social. rp/t-anpe-greve-011208.html

SarkORTF

La télé publique dans le viseur du président

Une chose est indéniable, N. S. fait preuve d'une certaine constance dans les idées, en témoigne sa volonté inentamée de poursuivre la domestication de France Télévisions et sa paupérisation en vue d'atteindre plusieurs objectifs, dont un facilement identifiable : conforter les profits de ses amis milliardaires.

Le 25 juin 2008, N. S. – dressé sur ergots qu'il était ce jour-là… aussi – proclama la chose suivante « Mon souhait, c'est que les groupes audiovisuels privés soient puissants. » Bien évidemment ces mots irradièrent de joie le visage de Martin Bouygues… ben oui ce prédateur tout terrain veut rajouter le nucléaire (Areva) à son tableau de chasse. Gageons qu'après la friandise issue du dépeçage de France Télévisions N. S. se transformera en petit rabatteur pour faire tomber cette nouvelle proie dans sa gibecière vu que « Martin, c'est pour moi la définition de l'amitié, de la droiture, de la fidélité. Depuis vingt-cinq ans bientôt, nous nous parlons tous les jours. » (*Le Point*, Paris, 20 juillet 2006)

La loi qui vise à diminuer la pub sur les chaînes publiques puis à les supprimer d'ici à quelques années serait une mesure de salubrité… publique, et nul ne saurait s'insurger que France Télévisions ne vende plus de « temps de cerveau humain disponible » aux annonceurs, à la condition que la poisseuse manne dégagée ne soit routée vers les poches des amis à N. S., pourtant ce sera le cas !

La volaille parlementaire piaille, discutaille, pinaille, ferraille, criaille sur les consignes édictées par N. S. et ses larbins. Les représentants du peuple (foutre que c'est beau) bavassent à l'infini sur la nature et les modalités à prendre pour éviter que France Télévisions ne devienne pas complètement un grand corps flasque à cause de la cure d'austérité qui lui sera infligée quoi qu'il advienne. Pareillement le troupeau de bavards ergote à s'en faire péter la glotte sur la légitimité que s'est octroyée l'exécutif pour proposer à l'Assemblée le désigné de son cœur pour diriger France Télévisions et itou sur sa prétention à peser sur la programmation des chaînes publiques.

Dans son communiqué du 21 novembre 2008 l'Intersyndicale de l'audiovisuel public met le doigt là où ça fait mal. Les menaces qui pèsent sur l'audiovisuel public et ses salariés sont énormes puisqu'elles portent simultanément sur son indépendance éditoriale, son indépendance politique, son caractère public, son indépendance stratégique, son modèle économique, ses garanties collectives. Les salariés de France Télévisions ont raison de se battre et notre soutien ne leur sera pas compté.

N'empêche il ne suffit pas que l'audiovisuel soit accompagné du mot « public » pour que cela lui confère ipso facto l'innocence de l'enfant qui vient de naître. Une marche à grands pas vers un avatar de la défunte et misérable ORTF se dessine sous nos yeux, or cette pesante institution obéissait le doigt sur la couture de pantalon au pouvoir en place tout en se gargarisant du mot « public », le tout mâtiné de forts accents cocardiers.

Si le professionnalisme et le talent de bien des salariés des chaînes publiques actuelles sont incontestables, inversement l'esprit de courtisanerie, la soumission à l'idéologie dominante sont des invariables qui caractérisent la technostructure dirigeante des chaînes publiques à l'instar d'ailleurs des… chaînes privées. Nous ferons l'économie de comparer les « stars » de la désinformation de TF1 ou de France 2 vu que nous ne sommes pas experts pour déterminer qui, des unes ou des autres, se situerait en haut de la haute échelle de la flagornerie envers les puissants, pas plus nous ne sommes capables de mesurer les profondeurs abyssales que les mêmes atteignent dans l'abjection, en particulier quand elles relatent les conflits sociaux. Enfin nous resterons pudiques sur le « mieux disant culturel » qui serait la marque de fabrique des chaînes publiques. Vastes sont les écuries d'Augias et nombreux sont les tuyaux qui permettent les échanges de lisier entre chaînes publiques et chaînes privées. Penser qu'une télévision d'État peut être « citoyenne » est un leurre tant l'antinomie entre les intérêts de l'État et ceux du peuple sont profonds et irréversibles. Néanmoins ce constat ne doit pas nous amener à renvoyer dos à dos audiovisuel privé et audiovisuel public car une ligne de partage très nette existe entre les deux. Dans un cas la loi du profit est l'axiome essentiel sinon unique, dans l'autre l'impératif de performance économique est atténué pour mettre en exergue des valeurs qui titillent plus agréablement l'esprit : la culture par exemple ou bien des reportages assez rigoureux et honnêtes, toutes choses permises et réalisées majoritairement par l'audiovisuel public.

Reste que tout pouvoir cherche à instrumentaliser les médias ou *a minima* à s'assurer de leur neutralité bienveillante quand le climat politique est « tempéré ». Inversement si une somme de facteurs sociaux, économiques et politiques est réunie, la nature autoritaire d'un régime apparaît au grand jour. L'État dispose de pouvoirs régaliens comme il est dit en langage chic pour désigner la police (partout) et la justice (nulle part), mais en complément des instruments précités l'enseignement de la soumission est nécessaire pour aider au maintien du *statu quo* social. Quoi de mieux pour assurer cette fonction que des médias aux ordres. N. S. mène la charge contre France Télévisions, son objectif est double, démontrer aux richards que la fascination béate qu'il éprouve à leur égard se traduit en cadeaux somptuaires d'une part et compléter son arsenal coercitif et répressif pour mener la guerre sociale contre les travailleurs d'autre part.

Sami Chemin

Un coup dans les fouilles

L'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE s'est particulièrement développée en France à partir des années 1970 avec la multiplication des grands travaux d'aménagement du territoire et de constructions.

La majorité des fouilles préventives est confiée à l'Association pour les Fouilles Archéologique Nationales (AFAN), créée en 1973 à l'initiative conjointe des ministères chargés du budget et de la culture. Le flou juridique autour du statut de cette association de droit privé, régie par la loi de 1901, et autour de son financement a conduit à la création de l'Institut national de Recherches Archéologiques Préventives (Inrap) en 2001, après un combat acharné des acteurs de l'archéologie envers les ministères de tutelle. L'état intègre 2000 personnes comme contractuels de la Fonction publique. Depuis l'Inrap devient le principal acteur de l'archéologie préventive.

Depuis 2003, l'application des lois de marché européen assombrit le paysage, une concurrence sans concertation est décrétée. Les collectivités locales ou des entreprises privées peuvent demander à l'État un agrément, pour être habilitées à réaliser les fouilles préventives, les diagnostics restant majoritairement réalisés par l'Inrap ou les services archéologiques agréés des collectivités locales.

L'Inrap en tant qu'Institut du ministère de la Culture est encore en phase de construction et actuellement de nombreux problèmes internes ne sont pas réglés :

- Renforcement du financement,
- Le nombre d'agents en insuffisance par rapport au volume d'intervention,
- Le marché concurrentiel pouvant se servir dans le catalogue de diagnostics réalisé par l'institut,
- Application des dispositions légales,
- La valorisation des carrières en arrêt, etc.

La Réforme Générale des Politiques Publiques avec un coup d'envoi sur fond de délocalisation vise à décapiter l'Institut pour un temps. Un amendement proposé au Sénat tend à restreindre les délais entre la prescription des Drac (direction régionale d'action culturelle) et la réalisation des opérations de terrains par le biais de la création de filiales privée formées par l'institut lui même... Bref un démantèlement programmé de l'archéologie préventive.

Les archéologues sont donc mobilisés actuellement pour la sauvegarde de leur Institut et solidaire avec toute la Fonction Publique, à ce jour malmenée.

Fabrice Marti

Les archéologues et les chercheurs en colère furent les invités de l'émission du groupe Louise Michel *Pas de quartier* du mardi 2 décembre, sur Radio libertaire.

Ce n'est qu'un début commençons le combat !

LA COLÈRE DES ENSEIGNANTS ne se calme pas, elle se diffuse et les partenaires privilégiés de l'école prennent le pas.

Des municipalités s'opposent aux décrets Darcos en refusant la mise en œuvre du service d'accueil minimum.

Les parents d'élèves se mobilisent, certains occupent des écoles, d'autres participent de plus en plus nombreux aux assemblées générales, participent à la diffusion de l'information, à des marches comme à Fresnes, Chevilly ou L'Haÿ-les-Roses...

Les AG se multiplient, s'étoffent. Le gel de l'aide individualisée (heures supplémentaires pour les élèves en difficulté) perdure dans quelques écoles.

Les conseils d'école ont été l'occasion pour les mécontents de s'exprimer sur la suppression des Rased, mais, insidieusement, l'idée a été propagée qu'il n'était pas possible, pour les enseignants, de manifester leur opposition durant le conseil d'école, et ceci au nom du « devoir de réserve ». Il s'est avéré que le « devoir de réserve » était une notion floue appliquée à la hiérarchie. La liberté d'expression est encore légalement garantie aux fonctionnaires : loi n° 83-634 du 13 juillet 1983.

Deux matinées d'animation pédagogique obligatoire viennent d'être annulées dans le Val-de-Marne. Il est vrai que la pédagogie est devenue du « pédagogisme » ! Sans doute craignait-on du côté de la hiérarchie que ces rassemblements ne deviennent des lieux de parole et d'information. Ils avaient peut-être raison d'en avoir peur mais l'information circule tout de même par courriels, dans les écoles et dans les AG.

C'est sans doute pour cela que le ministre de l'Éducation nationale lance un appel d'offre (CCP n° 2008/57 du 15 oct. 2008) ayant pour objet « veille de l'opinion ». Il s'agit de surveiller ce qui se dit chez les enseignants sur internet. « Repérer les leaders d'opinion, les informations signifiantes, blogs, pages personnelles, les sites des militants d'association, syndicats, partis politiques etc. » Cela va coûter au contribuable la modique somme évaluée à 220000 euros hors taxe par an !

Nous constatons qu'il ne s'agit donc pas d'un problème de moyens mais bien d'un choix idéologique. Dans le même temps le Président a décidé la gratuité pour la scolarité des expatriés, population globalement très favorisée.

M. Darcos méprise ouvertement les enseignants dans les médias, il organise la suppression de l'école maternelle pour les plus jeunes d'abord, au profit de jardins d'éveil payants.

Les enseignants récalcitrants sont convoqués, menacés. Les inspecteurs exercent une pression constante sur les équipes dans les écoles. Le droit de grève est spolié mais cela n'a pas empêché une grève massive particulièrement dans les écoles maternelles et primaires le 20 novembre.

La prise de conscience des enseignants et des parents continue de progresser. Les AG et les actions s'accélèrent. Nous aussi nous pouvons mettre la pression !

Si l'école publique est critiquable, elle a au moins le mérite d'exister pour tous. Nous ne pouvons pas accepter une école différente pour les pauvres et pour les riches ; chacun a le droit à une éducation de qualité, une école dans laquelle chaque enfant pourra apprendre dans le plaisir, la coopération et le respect des autres.

Isabelle Aubel
groupe Pierre-Besnard

L'école comme champ de bataille

Fred

groupe Proudhon
de la Fédération anarchiste de Besançon

Contrairement à ce qu'on nous dit parfois, l'école n'est pas le dernier havre de paix sociale, le dernier bastion d'une République laïque, une et indivisible, le dernier lieu de neutralité de l'État. C'est un champ de bataille idéologique entre différentes conceptions de l'éducation et, partant, de la société. Les multiples attaques du gouvernement contre le système éducatif en sont la preuve.

Réforme ou régression ?

La mise en forme du système éducatif commence dès cette maternelle menacée de disparition. En effet, le ministre de l'Éducation a tenu des propos très offensants vis-à-vis des enseignants de maternelle. La crainte est de voir ces classes supprimées au profit de « jardins d'enfants » qui ne sont ni des crèches ni des écoles.

Ce glissement permet de faire des économies en renvoyant la gestion du personnel aux villes et régions.

À l'école élémentaire, le tableau est encore moins enthousiasmant. La réforme de la semaine scolaire sur quatre jours, la mise en place des « stages punition de remise à niveau » – pendant les vacances –, des « cours punition de soutien » – en plus des heures de classe – et la disparition des Réseaux d'aides aux enfants en difficulté (Rased), sont autant de violences que subissent l'école, les enseignants, les enfants et leurs parents.

Sous prétexte d'aider les élèves en difficulté, le gouvernement supprime les aides spécifiques et fait peser la responsabilité de l'échec et de sa remédiation sur les épaules des enseignants, des élèves et des parents. Au passage, il fait des économies de postes.

Mais la réforme ne s'arrête pas là. Le gouvernement entend mettre en place des structures plus grosses, des Établissements publics d'enseignement primaire (Epep), qui seront des sortes de collèges, avec plusieurs classes, voire plusieurs écoles, et une équipe de direction hiérarchiquement supérieure. C'est la fin des écoles de village et surtout de la liberté pédagogique des enseignants.

D'ailleurs, leur formation est, elle aussi, revue par un passage vers l'université (Bac +5). Des soucis se font jour quant à la qualité de la formation, aux contenus des périodes de stage et à leur durée.

Le collège a déjà subi des réformes et va sans doute en connaître d'autres avec une professionnalisation accrue pour certains élèves. La politique de disparition des Segpa* va elle aussi dans une logique d'économie et de suppression des classes adaptées aux élèves en difficulté.

Désormais, c'est : « tronc commun » pour tous, c'est-à-dire les compétences de base – lire, écrire, compter – et les options pour ceux qui veulent ou qui peuvent.

Les lycées subissent une énième réforme sur le même modèle du « tronc commun » et des options. Ce système va générer encore plus d'inégalités dans le parcours et les offres proposées aux élèves. Parallèlement, les voies professionnelles se complexifient (réforme du BEP). Au passage, le gouvernement va supprimer des postes.

Au niveau de l'université, la mise en place de la réforme LMD se poursuit avec une place de plus en plus importante des structures privées dans les conseils d'administration, la mise en place du contrôle continu – qui met en difficulté les étudiants salariés –, la spécialisation et les pôles « d'excellence ».

Dans toutes ces attaques, on note une politique de ségrégation des élèves en difficulté, surtout des milieux populaires, une privatisation et une hiérarchisation accrues du système éducatif. Mais doit-on être surpris de cela, quand la politique générale de gouvernement est la destruction des services publics, leur mise sous tutelle privée, la casse des acquis sociaux et du droit du travail ?

Casse du service public

L'école fait les frais d'une politique de privatisation généralisée. Que ce soit EDF, la SNCF, les autoroutes ou La Poste – dont la privatisation est reculée car les amis actionnaires du gouvernement ne pourraient pas se faire assez de profits –, l'État vend les biens publics payés par la collectivité à des actionnaires privés qui n'ont plus qu'à engranger les bénéfices. Au pire, comme actuellement en temps de crise, l'État est capable de reverser de l'argent public pour sauver des entreprises et des banques privées. C'est l'habituelle formule de privatisation des bénéfices et de socialisation des pertes. Pour ce qui reste du service public, ce sont les suppressions de postes et la flexibilité qui sont des attaques permanentes sur les conditions de travail.

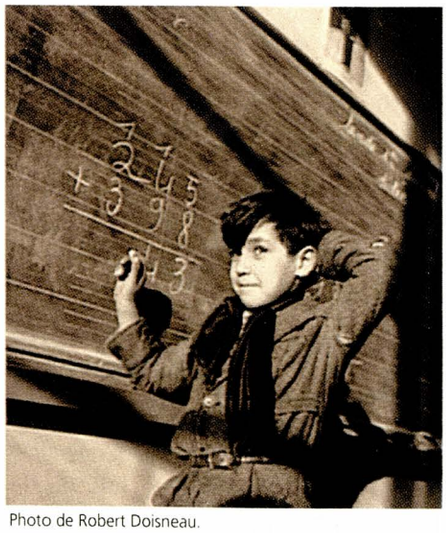

Photo de Robert Doisneau.

Un modèle de société capitaliste

Toute cette politique gouvernementale a un sens profond, la poursuite et l'extension du modèle capitaliste à tous les niveaux de la vie. C'est le règne de l'égoïsme, du chacun pour soi, de la prétendue liberté. C'est un recul de plus de cent ans en terme de droits et de libertés collectives. D'ailleurs, Sarkozy s'appuie sur la religion et sur des valeurs rétrogrades de la fin du XIXe siècle.

Il n'y a qu'à voir les nouvelles attaques contre le droit du travail : travail du dimanche et retraite à soixante-dix ans. C'est au nom de la liberté, du libre choix, que ces décisions sont prises. On fait semblant d'oublier que les salariés n'ont pas le choix face à des patrons arrogants et à la menace du chômage grandissante.

Le système de retraite et de maladie est pillé, mis à mal, afin que les particuliers souscrivent des assurances privées, qui permettront aux banques de jouer en Bourse et de plonger le système dans la crise.

Au niveau de l'école, c'est aussi le « libre choix » qui est mis en avant pour supprimer la carte scolaire, le choix des écoles, le choix des heures supplémentaires, etc.

La politique de valorisation du pouvoir d'achat s'appuie essentiellement sur les heures supplémentaires et les primes en tout genre (la prime de transport, qui reste facultative, par exemple). Nulle part il n'est question de la hausse des salaires, donc des retraites et des aides sociales à la suite.

Un modèle de société libertaire

En opposition au capitalisme restent les idées et les pratiques libertaires basées sur le respect de la liberté individuelle et collective, la solidarité, la réciprocité, l'autonomie et l'autogestion.

Ces mots n'ont pas le sens dénaturé que leur prête le gouvernement. L'autonomie et l'autogestion réelles passent par la maîtrise des sujets de discussion et des décisions. La liberté n'a de sens et n'est pleine et entière, c'est-à-dire sociale, que dans l'égalité et la solidarité. Ce n'est pas la liberté du capitaliste d'exploiter autrui, ni la pseudo-liberté du travailleur de « choisir » ses heures de travail face au patron.

C'est pour lutter contre cette emprise du patronat et de l'État, que se sont créées des structures de lutte collectives, notamment syndicales.

En plus des luttes collectives, il est possible d'agir quotidiennement dans une logique libertaire. À l'école, nous privilégions un fonctionnement démocratique, sous forme d'assemblées ou de conseils d'école, d'enseignants mais aussi d'élèves qui aient un réel pouvoir de décision. Nous insistons sur la construction collective des savoirs par les élèves, par le refus de la compétition, des notations, mais aussi par la mise en place de travaux de groupes, d'ateliers divers, de réalisations collectives comme les journaux de classe. Nous incitons à la prise de responsabilité, garante de la liberté réelle de choix, en aidant et en donnant les moyens de s'informer, de se former une opinion et de se construire.

Enfin, nous refusons l'embrigadement religieux ou nationaliste, les pratiques racistes et sexistes, l'exclusion et la ségrégation des enfants des quartiers populaires, des enfants en difficulté ou handicapés.

Notre idéal est un idéal de justice sociale et ce monde nouveau est déjà dans nos cœurs.

F.

*. Section d'éducation générale professionnelle adaptée.

Les Prud'hommes

Entre nécessité et enjeux

Dans une récente émission des Chroniques syndicales sur Radio libertaire était abordé le thème des Prud'hommes avec les élections renouvelant le 3 décembre les conseillers prud'homaux. Voici donc un compte rendu des échanges tenus avec, comme invités, deux camarades Catherine et Patrick.

Radio libertaire: Les élections du 3 décembre portent plusieurs enjeux qu'on va tenter de définir. Dans la mesure où la représentativité va en partie découler du nombre de voix qu'aura telle ou telle organisation.

Catherine: Oui, mais la représentation dans une branche ne va pas être calquée avec celle des conseils de prud'hommes. C'est l'accumulation des élections dans les CE de chaque boîte de la branche qui va dire si on est représentatif ou non. Mais c'est vrai que les prud'hommes sont un enjeu par rapport à la représentation nationale sachant que peu de gens votent aux prud'hommes. Cette année sur Paris particulièrement, il y a un test consistant à faire voter les gens par Internet. Donc pour plus de représentativité. Ils pourront voter dans l'instant où ils peuvent se connecter à Internet.

Hugues: La représentativité ne serait donc pas un objectif essentiel?

Catherine: Ce n'est pas l'enjeu majeur de l'élection prud'homale. L'enjeu est de savoir qui chacun va présenter pour représenter au mieux les intérêts des travailleurs. Sachant que les militants prud'homaux sont tenus d'appliquer la loi, même s'ils peuvent avoir des réflexions par rapport à l'interprétation des textes de façon à faire avancer le droit des travailleurs.

Hugues: Certains proposent depuis quelques années un boycott en disant: ça ne sert à rien d'y siéger, ça ne sert à rien d'y voter. Les travailleurs ne peuvent pas être représentés dans quelque chose qui relève de la justice de classe même si à l'intérieur de cette justice il y a des représentants légitimes ou pas du monde du travail.

Patrick: La question de boycotter le conseil des prud'hommes est maladroite. L'institution prud'homale à travers son histoire a évolué en fonction des régimes politiques et toute institution n'est qu'un des outils qui permet au système de se perpétuer. Donc il est évident que le conseil des prud'hommes est une structure qui participe à la reproduction du capital. Donc on pourrait le boycotter... Se pose la question de la défense des intérêts immédiats des salariés qui par l'entremise du conseil des prud'hommes peuvent de temps à autre récupérer un peu d'argent du patronat qui n'a pas respecté des lois faites pour préserver les intérêts de la classe dominante. La question du boycott c'est un grand débat mais elle n'a pas de réponse pertinente. Tu réponds oui, je boycotte, tu ignores que des salariés peuvent éventuellement récupérer une partie de ce qui leur est dû par l'employeur. Pour autant il ne faut pas sacraliser l'institution qui bien évidemment n'est qu'un moyen partiel de défense des salariés.

Hugues: Est-ce que ce n'est pas aussi un outil de régulation sociale, en ce sens que s'il y a des décisions qui vont dans le sens des travailleurs, donc ces derniers se radicalisent moins. Au lieu de régler les conflits de manière un peu plus radicale sur le lieu de travail.

Catherine: Il est clair que lorsqu'on arrive devant la justice, que ce soit le salarié ou le syndicat cela signifie sur le terrain qu'il y a eu un échec de rapport de force à faire rétablir ses droits. C'est la pire des solutions. Il est mille fois préférable de se battre sur le terrain. Maintenant, quand un salarié est licencié pour un faute réelle ou non, si sur place il n'est pas possible de mobiliser pour le faire réintégrer soit par la grève, l'occupation ou la séquestration de l'employeur... tous les modes d'action qu'on a connus dans le passé et qu'on connaît de moins en moins, hélas. Là effectivement, il ne faut pas que le type se retrouve sans rien. Le salarié est paumé, il faut bien qu'il récupère un peu de son préjudice, on a pas trop le choix, là. À mon sens le boycott ce n'est pas ça, il faut se remettre en cause en tant qu'organisation syndicale. Il faut plutôt se dire qu'est-ce qu'on a raté sur le terrain pour qu'on ne puisse pas faire autre chose que d'aller devant un juge pour lui faire trancher l'affaire? Il faut que le salarié ne soit pas tout seul. Alors, le conseil des prud'hommes c'est pas la panacée forcément, comme n'importe quelle institution juridique dans un système tel que le nôtre. Mais c'est un petit pansement, voilà, ce n'est pas la réparation de l'ensemble de ce qui s'est passé.

Hugues: Oui, mais aujourd'hui de nombreux conflits du travail, plutôt que dans une lutte locale, se gèrent au travers de l'institution prud'homale, qui est donc très sollicitée.

Patrick: Oui et non! Y compris sur des luttes actives et je pense particulièrement au conflit Arcade qui est mémorable. Il y a eu en parallèle un combat sur le terrain des salariées qui a duré 363 jours. Une vraie solidarité qui s'est organisée autour du mouvement de grève et dix contentieux judiciaires initiés soit par les employeurs soit par les salariées. Ces dernières se servant des outils judiciaires pour appuyer la défense ouvrière. Par exemple, il est apparu que dans le cadre des contrats de travail d'Arcade il apparaissait qu'elles n'étaient pas régulièrement rémunérées de leurs indemnités de congés payés. Faute pénale! C'est une contravention. Les salariées ont saisi le tribunal de police pour pouvoir déclarer l'employeur coupable. La condamnation a été symbolique.

Un accord est intervenu à la fin de la grève, mais cette action judiciaire a été un des moyens qu'ont pris les salariées pour faire pression sur l'employeur et l'amener à négocier et à capituler sur la plupart de leurs revendications. Donc je ne dis pas que l'outil juridique est en tant que tel un instrument révolutionnaire, mais on peut de temps à autre s'en servir pour appuyer des combats.

Hugues: Ce n'est pas forcément la même position que Catherine pour laquelle c'est un échec quand on en arrive à la juridiction prud'homale. C'est en même temps qu'on mène une lutte locale, qu'on utilise tous les ressorts du droit pour faire avancer et soutenir la lutte.

Patrick: Ce n'est pas contradictoire avec ce que dit Catherine. Ce qu'elle évoque, c'est l'hypothèse du salarié isolé qui a été viré de sa boîte, dont les heures supplémentaires n'ont pas été payées et qui n'est pas capable avec un soutien syndical dans l'entreprise de contraindre l'employeur à respecter ses obligations règlementaires. L'exemple que j'évoquais était une véritable lutte ouvrière et le mouvement Accor était symbolique d'une vraie solidarité syndicale militante, derrière des femmes qui se sont mises en grève spontanément et pour une durée longue. Et dans le cas de cette lutte sociale, utile, efficace, avec occupation, on a pu aussi utiliser les outils judiciaires pour appuyer ce mouvement. Donc l'outil judiciaire n'est pas uniquement en tant que tel un moyen de faire avancer la défense des droits des travailleurs mais peut aussi l'être pour appuyer des revendications dès lors que ces dernières sont portées par un vrai mouvement social.

Catherine: Ce n'est pas antinomique, L'exemple d'un camarade qui avait été licencié de la Fnac parce qu'il aurait, pendant une grève, fait des choses illicites. Les camarades se sont mobilisés à la Fnac par la grève et parallèlement ils ont produit un dossier aux prud'hommes pour le faire réintégrer, ce qu'on a réussi à faire, mais il y avait une lutte derrière. Il n'était pas tout seul, isolé. La justice, les prud'hommes, le TGI (Tribunal de grande instance), on peut les utiliser effectivement dans le cadre d'une lutte. On occupe les locaux, on est en grève, le patron saisit le TGI pour faire évacuer les grévistes. Derrière on peut faire d'autres choses, comme saisir le tribunal de police, etc. On peut aussi s'adresser dans le cadre du comité d'entreprise au tribunal correctionnel pour dire : attention, l'employeur n'a pas respecté la loi... On oublie trop souvent que les employeurs n'aiment pas être cités devant un tribunal pénal, quel qu'il soit. Donc, des fois ça appuie la lutte. On a plus de chances d'obtenir des choses devant la justice quand c'est dans un contexte social dans l'entreprise où il y a déjà une mobilisation, forcément !

Patrick: Il ne faut pas oublier que les employeurs se servent aussi des outils judiciaires pour contrecarrer les luttes. Sur les mouvements récents des sans-papiers, la plupart des employeurs ont saisi le TGI pour obtenir des ordonnances interdisant aux salariés d'occuper les entreprises où ils bossaient au noir. À partir du moment où le patronat utilise cet outil-là pour contrecarrer des luttes ouvrières, il faut aussi que les salariés sachent l'utiliser pour essayer de défendre leurs intérêts, en tout cas pour appuyer des mouvements sociaux qui se développent sur des bases de solidarité au sein de l'entreprise.

Hugues: C'est aussi pourquoi certains considèrent qu'il serait nécessaire de boycotter l'institution. Comment se fait-il que le patronat que nous connaissons bien tolère, voire utilise, une structure qui le sert. Sinon il y aurait longtemps qu'ils auraient demandé à leurs représentants au Parlement de dissoudre cette institution.

Patrick: Tu as raison, mais par nature toutes les institutions qui existent et notamment le conseil des prud'hommes participent à l'intérêt des patrons. La théorie du boycott des outils patronaux renvoie à la question fondamentale de savoir si les travailleurs sont capables de s'organiser autrement pour défendre leurs intérêts ou pas ? L'institution prud'homale peut servir les salariés, ça ne veut pas dire qu'il faut participer aux élections, cela appartient à chacun... L'institution existant, il n'est pas inutile que des salariés aillent y faire des demandes car dans les entreprises, sur le terrain, il n'y a pas de solidarité syndicale, pas de luttes. C'est précisément pour cette raison que les salariés n'ont plus que ça comme moyen. Donc, idéalement, on boycotte les prud'hommes, on s'organise dans les entreprises, on crée son syndicat comme le dit la chanson * et tout va bien, mais si ça ne se fait pas ? On constate aujourd'hui une défection des organisations syndicales sur le terrain des luttes. Les salariés sous les pressions patronales n'ont d'autres solutions que passer par la case prud'hommes.

Hugues: Donc, compte tenu de la faiblesse des luttes aujourd'hui, l'institution prud'homale est un moindre mal ?

Catherine: À propos des organisations syndicales aujourd'hui, de leurs difficultés à mobiliser... le problème est beaucoup plus grave que ça. Car les patrons depuis des années, maintenant dix ans, ont réussi (système et patronat) à faire en sorte que les individus soient de plus en plus isolés dans leur travail grâce à leur façon de les rémunérer, aux objectifs professionnels, etc.. Les patrons ont tout cassé avec la complicité de certains syndicats. Les statuts, les conventions collectives ont volé en éclats. Les rémunérations qui étaient égales pour tout le monde, pareil ! Aujourd'hui le syndicat peine à mobiliser le personnel parce que les gens se disent « tant qu'on ne me touche pas c'est bon, c'est le copain qui est viré ». C'est vrai qu'il y a un véritable problème, pas seulement lié aux organisations syndicales. Il y a aussi tout ce qu'on peut mettre dans la tête des salariés. Alors les prud'hommes... si demain matin c'était la veille du Grand Soir, il n'y aurait pas de souci, les prud'hommes on les fout en l'air et on instaure une autre société. Sans réelle mobilisation comme actuellement, je ne vois pas comment on pourrait pour un salarié essayer d'obtenir réparation de ses droits bafoués. Les prud'hommes sont donc un moindre mal !

« Le juge prud'homme doit rester u oublier que le maître c'est l'ennemi.

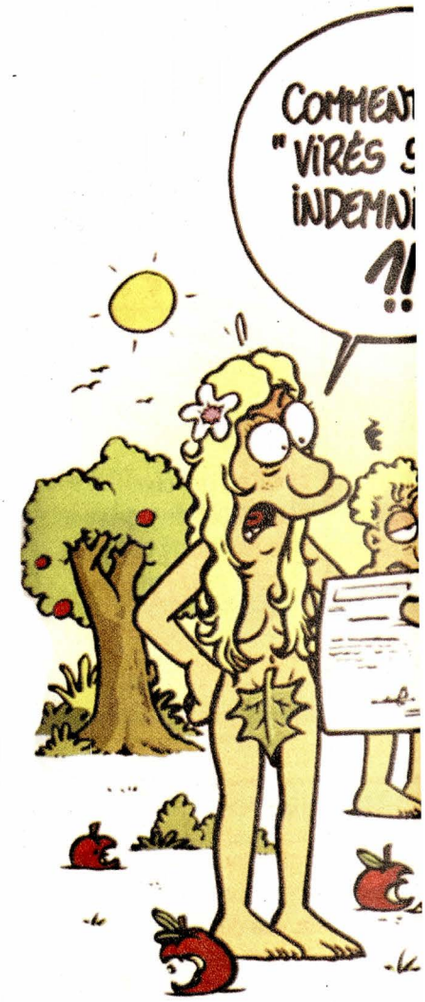

Hugues: OK ! Mettons-nous dans le cadre d'un affaire portée par le salarié devant les prud'hommes. Comment faire pour que celui-ci ne s'en remettent pas complètement à un avocat ou un conseiller du salarié en se dessaisissant de son propre dossier ? Est-il possible aujourd'hui de s'autodéfendre ?

Patrick: Sur le principe, il serait bon que les salariés puissent se défendre eux-mêmes. Juridiquement, le salarié n'est pas censé se faire représenter (sauf absence pour cas de force majeure) mais peut se faire assister. Historiquement, les parties comparaissaient seules. Aujourd'hui, aux prud'hommes de Paris, 80 % des dossiers des salariés

n salarié militant de classe et ne pas »

sont présentés par des avocats. L'absence de moyens donnés par les syndicats aux salariés en matière juridique pour être en mesure de se défendre fait qu'ils recourent de plus en plus aux professionnels du droit pour avoir plus de chance de gagner leur procès. Ce n'est pas non plus idéal, seulement une conséquence d'absence de la mise en pratique du principe que tu évoquais : « S'éduquer pour mieux s'émanciper ! » Dans la pratique, les cabinets d'avocat intègrent plus ou moins l'action du salarié. L'absence d'échange avec le salarié et de sa participation sont inconcevables. Maintenant, le droit du travail s'est tellement complexifié que l'avocat va mieux trouver le moyen juridique sur lequel il va pouvoir appuyer la demande du salarié. Par exemple, j'ai le cas récent d'une salariée vivant un harcèlement au cours duquel on lui fait exercer des tâches étrangères à son métier et à son emploi. Elle se fait licencier pour une faute dans l'exercice de ces fonctions qui ne sont pas celles de son statut. Toute la difficulté pour le juriste consiste à traduire son histoire qui ne recèle pas de preuve juridique recevable devant les conseillers prud'homaux. Or, la consultation de la convention collective dont elle relève précise l'obligation faite à l'employeur d'informer le salarié par un courrier d'avenant à son contrat de travail toute modification de son emploi. Aussi, juridiquement on peut attaquer en déclarant qu'en l'absence de cette notification écrite l'employeur ne peut pas licencier cette salariée en lui reprochant une faute commise dans l'exercice d'un métier qui n'est pas le sien. C'est là que se fait l'articulation entre le vécu du salarié et la connaissance qu'a un professionnel du droit des règles qui s'appliquent à son contrat de travail et ainsi contourner la manœuvre de l'employeur qui voulait se débarrasser d'elle.

Catherine : Deux choses. D'abord, rappelons que depuis quelques années, et malgré la loi, un arrêt de cour de cassation, vraisemblablement à l'instigation du Medef, rend impossible aux conseillers prud'homaux l'exercice de défense du salarié devant leur propre conseil. Ils ne peuvent donc plus plaider dans le département où ils sont conseillers prud'homaux. Ensuite, par rapport à l'idéal du salarié se défendant seul. C'est une pratique militante très courante et souvent on rencontre beaucoup d'affaires présentées par les salariés eux-mêmes, notamment en référé. Mais depuis plusieurs années, on constate que les employeurs font de plus en plus appel à des avocats qui vont utiliser tous les moyens sur le terrain de la procédure civile pour déstabiliser le salarié et lui faire perdre la réparation qu'il aurait pu facilement gagner. Cela décourage d'autant mieux les salariés à s'aventurer seul face à des ténors du barreau que sont certains avocats patronaux. Il est rendu de plus en plus impossible de décider d'une exécution provisoire (paiement immédiat de la réparation et d'une partie des dommages et intérêts) car les avocats font aussitôt appel, ce qui fait gagner au moins deux ans de trésorerie à l'employeur. L'idéal serait pour les salariés de faire valoir leur demande personnellement devant les prud'hommes, mais cela sous-entendrait que l'on dispense des cours de droit du travail dès la classe de 6e.

Hugues : Nul n'est censé ignorer la loi, mais celle-ci étant rendue de plus en plus compliquée, on rend légitime le principe de délégation en justice prud'homale, comme celui de la délégation de pouvoir au Parlement, à la mairie…

Patrick : Mon raisonnement n'a pas pour but de légitimer la délégation de pouvoir. Il s'agit là d'une considération pratique. On parlait de la décroissance des interventions des syndicats dans les entreprises, le même constat peut se faire pour l'assistance des salariés. Le nombre des délégués syndicaux en prise avec la vie dans les entreprises et susceptibles de bien défendre les salariés est en chute. Il y a une vingtaine d'années, un dossier sur trois était plaidé par un délégué syndical. Aujourd'hui, il y en a pratiquement plus. Il y a une défaillance des grandes organisations syndicales. C'est pitoyable, car on voit fleurir des petites officines animées par des anciens délégués syndicaux sans scrupules et virés de leurs structures qui s'organisent en syndicats qui n'en ont que le nom pour continuer à vivre sur le dos des salariés qui vont faire appel à eux. La même pratique a lieu en face de la part d'anciens conseillers prud'homaux patronaux parfois virés par le Medef (c'est vous dire…). Ces individus ont le statut syndical leur permettant de plaider mais aux grands frais des salariés.

Hugues : Pourquoi ce désengagement de la part des organisations syndicales qui pourtant appellent à toute force à voter ne serait-ce que par rapport à l'enjeu de représentativité ?

Catherine : Il faut savoir que les gros pôles syndicaux qui existent dans les grandes entreprises avaient des droits syndicaux importants dont une partie dévolue à l'exercice de la défense salariale à l'extérieur. Ces droits se sont fait grignoter au fil des années pour revenir au volume d'heures de délégation légales. Immanquablement, on ne dispose plus d'autant de militants pour aller défendre un salarié ailleurs puisque le gros de l'activité est dans l'entreprise. Ensuite, le problème réside sur les moyens financiers pour former les militants et indemniser leur temps passé à la défense des salariés.

Hugues : Ce qui était un lieu de règlement de conflit de classes, même régulé par la loi, se trouve devenir un marché de défense des salariés.

Patrick : Cette juridiction demeure tout de même un lieu d'expression de la lutte des classes ou tout du moins la manifestation que les classes ont des intérêts divergents. De ce point de vue, il est essentiel que le défenseur du salarié qu'il soit délégué syndical ou avocat ait conscience du caractère politique de l'action prud'homale même si cela peut être un gagne-pain.

Hugues : Pour revenir à la représentativité, est-il bien sérieux de baser celle-ci sur un vote exprimé par seulement une partie des salariés ?

Catherine : De mon point de vue, c'est une bêtise, même si mon syndicat s'est prononcé pour, car elle va faire disparaître énormément de représentation syndicale dans les petites structures.

Patrick : L'enjeu est que les conseillers prud'homaux et les salariés auront d'autant plus de poids dans les délibérés et l'institution prud'homale qu'un grand nombre de salariés auront voté pour eux.

Transcription par Thierry Porré et Jean-Marc Destruhaut

1. L'indicatif de Chroniques syndicales, *Talking Union*, de Woodie Guthrie, adapté par François Béranger.

Abu Dhabi

Les maîtres de guerre préparent l'assaut contre l'Iran

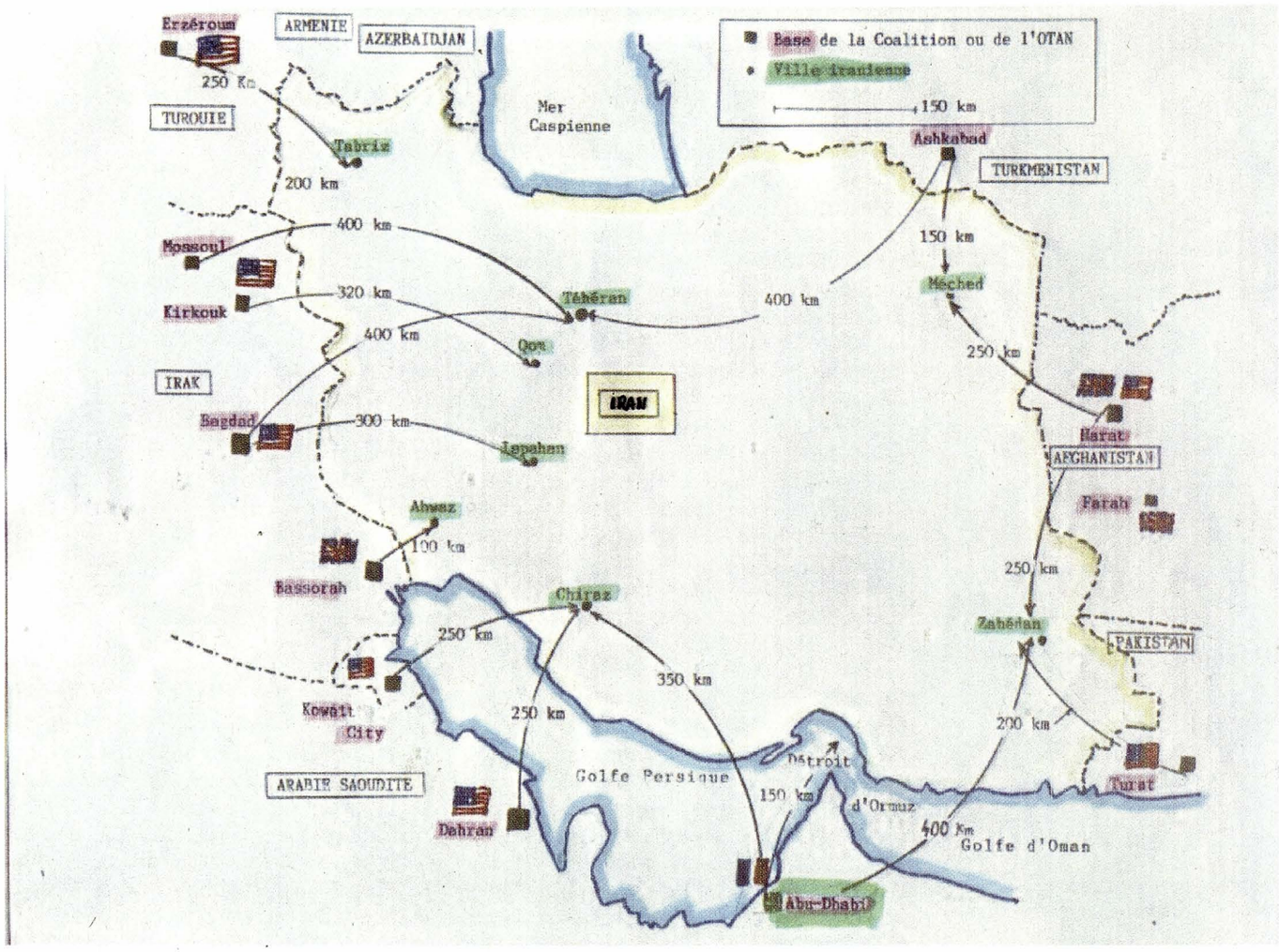

M. Ahmadinejad, président élu de la République islamique d'Iran, n'est certainement ni un progressiste, ni un démocrate, ni un pacifiste et c'est à coup sûr un homme qui ne parvient pas à distinguer antisionisme et antisémitisme. Sa diplomatie est fondée sur l'agression verbale, c'est un fait ; mais posons-nous la question suivante : quelle serait la réaction du gouvernement français si à Pampelune, Barcelone, Cagliari, Milan Berne, Francfort, Sarrebruck, Bruxelles, Londres et Brighton, plus de 300 000 soldats d'une coalition hostile occupaient dix bases militaires capables à tout moment de tirer des missiles ou de lancer des opérations contre le territoire national ?

Or c'est à peu de choses près la situation dans laquelle se trouve actuellement l'Iran.

Toutes les grandes villes du nord du pays, Tabriz, Qavzin, Qom, et Téhéran, sont sous le feu direct des bases américaines du Kurdistan irakien, situées entre 200 et 400 km de distance. Ahvaz et Ispahan sont à moins de 200 km des bases américaines de Bagdad et anglaise de Bassorah. La grande ville du sud iranien, Chiraz, fait face à l'immense dispositif installé par les États-Unis depuis la première guerre du Golfe à Dahran, en Arabie Saoudite. À l'est, l'étau impérialiste met en joue la ville de Méched, à 100 km à peine des missiles de l'Otan disposés en Afghanistan. Au sud-est, la capitale régionale de Zahédan est menacée par les installations implantées au Pakistan, à moins de 200 km.

Restent le centre et le grand sud iranien, avec les villes de Yezd, Kerman, et surtout le détroit d'Ormuz par lequel passent tous les pétroliers qui acheminent l'or noir vers le monde entier.

Cette zone, qui n'est pas encore complètement sous contrôle, le sera dès que la base française d'Abu Dhabi deviendra opérationnelle, à partir de 2011. Tous les contrats sont déjà signés avec les autorités locales depuis 2007. Avec plus de 10 000 hommes, ses lance-missiles et sa base de sous-marins, elle représentera à elle seule un corps expéditionnaire aussi important que la totalité des forces françaises installées en Afrique.

Il est clair que ce projet, destiné à former le dernier verrou de l'encerclement stratégique de l'Iran, entérine la réintégration de la force militaire française dans le dispositif belliciste de l'Otan, dirigé par l'état-major américain.

La construction de cette installation gigantesque, ruineuse pour notre pays, est aussi le signe de l'aventurisme militaire du président Sarkozy et de son gouvernement. Il faudra bien peu de choses pour que la France soit entraînée dans une nouvelle guerre, aux conséquences incalculables. Parachevant le blocage total de l'Iran, l'inauguration de cette dernière base précédera de peu soit une attaque de la coalition impérialiste, soit une riposte défensive désespérée et immédiate de l'Iran. Dans tous les cas, cet encerclement complet aura des conséquences catastrophiques.

Les libertaires et tous les anticolonialistes français ont le devoir d'alerter la population à propos des dangers que la construction de la base d'Abu-Dhabi fait courir à la paix du monde. Afin de mettre en échec les maîtres de guerre, successeurs contemporains du vieux colonialisme des siècles passés.

Philippe Paraire

L'ignorance est la force

La situation italienne dans l'éducation

Giuseppe Lo Piccolo

Depuis deux mois, le secteur de l'enseignement public, en Italie, est en train de vivre un extraordinaire moment d'agitation. Depuis les premières manifestations de début octobre à aujourd'hui, il s'agit d'un remarquable essor de l'opposition sociale du monde scolaire et universitaire qui s'est étendu au monde du travail, aux pauvres et aux familles.

L'objectif du gouvernement Berlusconi est d'empêcher toute pensée critique et par suite toute éventuelle opposition sociale.

Comme tout régime « populiste », il porte son premier coup au monde de l'enseignement en élaguant drastiquement les budgets des universités et des écoles, moteur de la croissance intellectuelle et culturelle du pays.

Ces mesures ont été prises avec la loi de finance 133/2008, du mois d'août, et le décret de loi 137/2008 qui doit être voté prochainement. Le premier, loi financière, implique une forte réduction des budgets de l'Éducation. Quant au second, il vise à assassiner le système scolaire et universitaire italien.

Voici quelques exemples. Commençons par l'école maternelle qui connaîtra une réduction d'horaire (plus d'école l'après-midi !) ce qui obligera les familles à se tourner vers les écoles privées qui pourront s'occuper de leurs enfants pendant le travail, avec bien sûr des dépenses à la charge de la famille.

Dans l'école primaire, on instaure à nouveau le maître unique* (beaucoup de licenciements à venir) ; le temps de présence hebdomadaire des élèves passe de 30 à 24 heures : le « temps plein » de 40 heures par semaine disparaît au grand dam des parents qui travaillent toute la journée.

Au niveau de l'école moyenne inférieure et supérieure – l'équivalent du collège et du lycée en France –, il est prévu une réduction d'horaire hebdomadaire dans les matières littéraires, latin, grec, philosophie et aussi dans les laboratoires des instituts professionnels (travaux pratiques supprimés) : encore 25 000 postes d'enseignants en moins !

Autre mesure qui touchera tous les niveaux de la maternelle au supérieur. Plus de 2 000 établissements devront fermer s'ils ne dépassent pas la capacité de 600 élèves ; ce qui augmentera les déplacements et les dépenses de transport, de logement et autres, à la charge des étudiants et de leur famille. Ceci entraînera aussi la réduction de 17 % du personnel : plus de 44 000 postes en moins dans l'éducation publique !

Enfin, le décret prévoit la création de « classes-ponts », des classes différentes pour les enfants d'immigrés. Ils appellent ça l'intégration, mais ça ressemble bien à un apartheid.

Même si ce n'est pas explicite, la ghettoïsation des immigrés sera une conséquence naturelle de ces « classes-ponts ».

Les linguistes ont très bien analysé l'inefficacité de telles propositions en donnant en exemple certains pays comme la France où de telles classes existent déjà depuis plusieurs années.

En ce qui concerne la formation universitaire, la situation n'est pas plus enviable. Le décret de loi prévoit que les universités deviendront des « fondations », des entités autonomes composées d'entreprises et d'investisseurs privés qui pourront ainsi entrer en possession du patrimoine de l'université et décider du programme et de la recherche au sein de l'université.

Pis que tout : ces investisseurs privés deviendront propriétaires du bien public acquis par toute la collectivité et seront exemptés de taxes et d'impôts sur ce transfert de patrimoine.

Concernant les budgets universitaires, le décret prévoit une réduction pouvant atteindre 1441 millions d'euros d'ici à 2013. De ce fait, les universités devront se rabattre sur des fonds privés, surtout dans le domaine de la recherche, et augmenter les frais d'inscription à la charge des étudiants et des familles.

Ce processus de privatisation réduira la liberté de recherche, d'expression, d'enseignement et surtout la possibilité de penser autrement. En outre, les universités, de 2009 à 2011, ne pourront pas remplacer plus d'un retraité sur cinq. En 2012, le personnel sera amputé de moitié.

Le pouvoir veut annihiler nos esprits et nos consciences. Il concentre ses moyens sur seulement quelques présumés « pôles d'excellence » (comme par hasard ceux où exercent nos professeurs-parlementaires, de droite comme de gauche, en faveur de la réforme actuelle) laissant à l'abandon tout le reste du système universitaire.

La riposte du monde de l'éducation, des étudiants puis des travailleurs précaires avec l'appui de la population, qui n'est pas restée indifférente, ne pouvait être qu'une lutte permanente.

Ainsi, depuis début octobre, des mobilisations ont eu lieu dans toute l'Italie. Elles ont réuni le personnel et les élèves des universités et des écoles de tout le pays. La protestation s'est répandue et s'est propagée du sud vers le nord, et tout est parti de la base.

Les partis politiques et les centrales syndicales ont eu du mal à rester en phase avec le mouvement de la base, entièrement spontané, mais très bien organisé, composé d'étudiants et de syndicalistes (Usi, Cobas...). Florence, Pise, Milan, Naples, Turin, Rome, Palerme, Gênes, Bologne, (et la liste pourrait continuer...) ont vu descendre sans arrêt dans la rue la population, avec une participation jamais vue depuis des dizaines d'années.

La protestation a pris des formes différentes : cours sur les places, concerts dans les facultés, nuits blanches, manifestations monstres, arrêt des cours officiels, occupations, cortèges spontanés, improvisés et non autorisés...

Naturellement, le gouvernement et la presse à sa solde, toujours oppresseur et autoritaire, ne pouvait rien faire d'autre que de minimiser le mouvement et de détourner l'attention.

Berlusconi, maître absolu du champ médiatique italien, a fait en sorte que les informations des différents médias soient littéralement révisées et redimensionnées, comme au bon vieux temps du fascisme.

En Italie, où la télévision est contrôlée à 80 % par une seule personne et où la plupart des quotidiens nationaux sont entre les mains du pouvoir politique et économique des partis, il est très difficile d'avoir une visibilité correcte de l'information. Mais les gens se sont rendu compte de la différence entre ce que les journaux et les télévisions disaient et ce qu'ils vivaient dans la rue et les places de leurs villes.

À cela il faut ajouter le très fort climat sécuritaire et répressif que depuis des mois nous subissons en Italie : l'« opération sécurité » de cet été qui a utilisé l'armée pour des fonctions d'ordre public dans les plus grandes villes du pays, jusqu'aux discours ridicules lors de la célébration du 4 novembre (date de la « victoire » italienne durant la Première Guerre mondiale) qui a vu entrer l'armée dans les écoles pour faire des conférences !

Sans oublier que la première réponse du gouvernement à la mobilisation (avant qu'il ne se rende compte de l'importance du mouvement spontané naissant), fut la menace de recourir à la force publique, et à l'armée dans les écoles et les universités pour arrêter la protestation. Mais à peu près tout le monde politique et institutionnel a répondu de manière très violente et autoritaire : on peut penser par exemple aux propos tenus par l'ex-président de la République italienne, Francesco Cossiga, invitant Berlusconi à « retirer les forces de police de la rue et des universités, à infiltrer le mouvement par des agents provocateurs prêts à tout, et laisser pendant une dizaine de jours les manifestants dévaster les magasins, brûler les voitures, et mettre la ville à feu et à sang. Après quoi, fort du consensus populaire, les sirènes des ambulances devront couvrir celles de la police et des carabinieri. Les forces de l'ordre n'auront alors plus de pitié et les enverront à l'hôpital. Pas d'arrestations, car les magistrats les remettraient en liberté, mais les frapper et frapper aussi ces enseignants qui les poussent. Surtout les enseignants. Je ne dis pas les anciens, bien sûr, mais les jeunes enseignants... C'est ça la recette démocratique : éteindre la flamme avant qu'elle devienne incendie. »

Aussitôt dit, aussitôt fait. À Rome, place Navona, on a pu assister à l'intervention violente de jeunes liés au mouvement néofasciste contre les manifestants. Ils ont pu entrer sur la place sans être inquiétés, avec un fourgon plein de barres de fer, cagoulés, préparés comme des paramilitaires, attaquer et frapper les manifestants sous le regard complice de la police.

En Italie, on assiste aujourd'hui au triomphe de l'autorité et de la force !

Mais les jeunes qui sont descendus dans la rue ces derniers mois pour défendre leur futur, avec à leur côté les travailleurs précaires et les familles, ont bien compris que leur liberté et leur vie ne dépendent que d'eux-même. Il y a un incroyable fossé entre la base et les institutions qui les représentent, les partis et syndicats qui cherchent à tout prix à gérer, à canaliser et à prendre la direction du mouvement. À preuve, l'idée malsaine de recourir au référendum après le passage du décret.

Le mouvement social n'a pas besoin d'être mis à la remorque des partis politiques : c'est le moment de maintenir et d'intensifier la mobilisation, et d'impliquer la société tout entière.

Actuellement, le mouvement a réussi à retarder le passage du décret 137/08 prévu pour début novembre. Au sein de l'université La Sapienza de Rome plusieurs sensibilités différentes sont en train de travailler sur une possible « contre-réforme » qui tiendrait compte des exigences et des besoins de ceux qui, passant leur vie à l'école et à l'université, les connaissent mieux que quiconque.

La composante anarchiste et libertaire au sein du mouvement est très importante et active : du nord au sud, les libertaires s'efforcent de maintenir la vigilance et la réaction populaire et d'informer, en parfaite liaison avec les autres courants présents dans le mouvement. En espérant que ce soit seulement le début...

G. L. P.

Sources italiennes : Gaetano Zaccaria (Palerme)
Traduction : Manolo, groupe Vivre Libre à Lyon.
www.vivre-libre.org

* En Italie, contrairement à la France, l'enseignement primaire se fait depuis longtemps avec plusieurs enseignants (mathématiques, histoire, italien, etc.).

Une belle idée
la grève générale

13 mai 1968.

Paco

Durant les manifestations de ces dernières années, il n'était pas rare d'entendre des dizaines de milliers de personnes défiler en appelant à la « grève générale ». Parfois, avec un humour agréablement rebelle, les slogans et les banderoles militaient même pour le « rêve général ». Flash back. Dans son livre, *Déposséder les possédants*, Miguel Chueca nous invite à revenir aux années 1900, époque où la CGT faisait de la grève générale l'outil fondamental de l'émancipation de la classe ouvrière. Loin d'être ringard, le syndicalisme de la Belle Époque était animé par des gens nommés Émile Pouget, Georges Yvetot, Victor Griffuelhes, Jean Allemane (ancien communard), anarchistes, blanquistes ou socialistes révolutionnaires souvent gommés des livres d'histoire. Tout comme l'anar Fernand Pelloutier qui était le principal animateur de la Fédération des Bourses du travail.

La propagande en faveur de la grève générale allait bon train en ces temps-là. Miguel Chueca rappelle cependant que des ouvriers n'ont parfois pas attendu la Charte d'Amiens, en 1906, pour être adeptes du grève-généralisme, comme on disait alors. Parmi les précurseurs, il y avait notamment un terrassier blanquiste du nom de Boulé et Joseph Tortelier, anarchiste et président de la commission de grève des menuisiers, qui formula, en 1879, une vérité toujours d'actualité : « Les patrons s'inclineront devant nous, car nous sommes les producteurs et quand les bras ne se mettent pas au travail, le capital tombe. » Le grève-généralisme s'opposait aux illusions entretenues par le socialisme parlementaire et se présentait comme une alternative à la stratégie de conquête du pouvoir conduite par les partis politiques. Pour les syndicalistes révolutionnaires, l'émancipation des travailleurs doit être le fait des ouvriers eux-mêmes et doit échapper aux professionnels de la politique. Par ailleurs, les massacres contre la Commune de Paris restaient gravés dans les esprits. Le grève-généralisme était donc également vu comme une alternative pacifique à la stratégie barricadière des révolutionnaires du XIXe siècle. Comme l'écrivait Fernand Pelloutier en 1893, « La guerre des rues, les barricades, les coups de fusil, tout cela n'est plus qu'une amusette historique. La guerre civile, n'en déplaise aux révolutionnaires classiques, est devenue impossible le jour même où les ingénieurs militaires ont substitué au fusil Chassepot le fusil Lebel et la poudre sans fumée… »

Textes à l'appui, Miguel Chueca revient sur les grandes manœuvres politiciennes qui entourèrent le grève-généralisme en France et ailleurs. Communistes autoritaires et, après un temps de confusion, sociaux-démocrates firent feu de tout bois pour stigmatiser une stratégie qualifiée avec mépris d'« utopie anarchiste ». Et quand certains sociaux-démo-

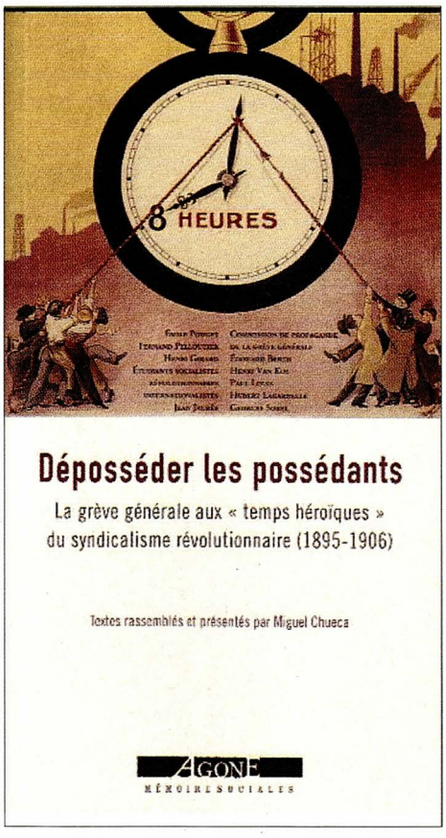

crates semblaient favorables au grève-généralisme, ses adeptes faisaient la grimace. Dans la brochure *La Grève générale* éditée par la CGT en 1901 sont dénoncées les tentatives de récupération de l'idée grève-généraliste par les politiciens socialistes. « Les sociaux-démocrates, qui toujours ont repoussé la grève générale de leurs congrès, essaieront, comme toujours, d'exploiter ce mouvement révolutionnaire. Comme toujours, les politiciens suivent le vent qui tourne. Comprenant qu'ils font fausse route, ils vont essayer aujourd'hui de se revendiquer de ce mouvement afin de le faire mieux avorter. » Air connu.

Les partisans de la grève générale partageaient une méfiance absolue à l'égard de l'État, ils détestaient les politiciens et le parlementarisme, ils étaient antimilitaristes, antipatriotes, avaient un goût pour l'action directe… Autant d'éléments qui révéleraient une forte présence anarchiste. Les détracteurs accusèrent même la CGT d'être devenue un parti ouvrier anarchiste. Miguel Chueca démontre que les choses sont plus complexes. Tous les anarchistes n'étaient pas syndicalistes. Loin de là. Émile Pouget, une des figures de l'anarchisme français, refusait aussi la critique en expliquant que les ouvriers n'ont pas forgé leurs idées en lisant tel ou tel théoricien anarchiste, mais dans les luttes qu'ils ont menées eux-mêmes.

De crises en défaites, le syndicalisme grève-généraliste français va perdre du terrain. Le « modèle français » s'exporta néanmoins dans le monde. Les Industrial Workers of the World (IWW) créés en 1905 à Chicago étaient l'un des adeptes du genre en affirmant que « si les travailleurs du monde entier voulaient l'emporter, il leur suffisait de prendre conscience de leur solidarité, de croiser les bras pour que le monde soit paralysé ». Chiche!

Après 1917-1918, la parenthèse grève-généraliste s'est refermée. Le « débat » était clos. Le syndicalisme perdait ses capacités de transformation sociale et laissait la classe ouvrière sous la tutelle des politiciens. « Ils ont perdu, donc ils avaient tort », ricanaient les réformistes. En quoi les prédictions de Jules Guesde ou de Jean Jaurès ont-elles été plus réalistes que celles des syndicalistes révolutionnaires? En quoi l'antimilitarisme des syndicalistes révolutionnaires était-il utopique? « Le lecteur pourra prendre la peine d'imaginer ce qu'aurait pu être l'histoire du XXe siècle sans le bain de sang de la Première Guerre mondiale », conclut Miguel Chueca en introduction à ce livre qui comprend également des repères sur les grands moments de cette période (répression militaire à Fourmies, à Chalon…, grèves et manifestations célèbres, attentats, procès des Trente, affaire Dreyfus, création des journaux l'*Humanité*, *le Père peinard*, *le Libertaire*, *la Vie ouvrière*…) ainsi qu'un glossaire très utile.

En ces temps de guerres sociales et de guerres tout court, il ne serait pas idiot que les travailleurs du monde pensent un jour à croiser leurs bras… On arrête tout. On éjecte les vautours qui nous saignent. Et après, rêve général?

P.

Religion indienne

Les auteurs, ethnologues connaisseurs de communautés paysannes indiennes mexicaines et andines, explorent ici le chantier ouvert depuis une vingtaine d'années, entre Teotihuacan et Cuzco, où se fabrique une religiosité « néo-indienne ». Ils analysent en détail comment sont recyclés, dans des cérémonies solaires plutôt kitsch, des matériaux précolombiens qui vont souvent converger avec le new-age: « vibrations cosmiques », thèmes de la Terre Mère ou du basculement dans un nouveau cycle temporel de régénération du monde.

Cette néo-indianité à base sociale surtout non indienne a semble-t-il le vent en poupe dans certains pays d'Amérique latine: des rituels se répandent çà et là dans les classes moyennes, des hommes politiques jouent aussi sur cette fibre sensible; elle attire des touristes « mystic spots » dispensateurs d'« énergie ».

Devant ce retour des dieux incas ou aztèques, on peut hausser les épaules en se disant qu'après tout, c'est là juste revanche des opprimés. Pourtant, loin des préoccupations des paysans et nouveaux citadins indiens, toujours méprisés – même si certains marchands du Temple (du Soleil) ou chamans y trouvent leur gagne-pain –, on est ici dans des célébrations impériales, avec parfois une réécriture de l'histoire (certains idéologues nient les sacrifices humains précolombiens).

Reste à espérer que les mouvements actuels d'insubordination des populations indiennes dissiperont certaines de ces « mauvaises vibras ».

Denis A.

Jacques Galinier et Antoinette Molinié,
Les néo-Indiens.
Une religion du IIIe millénaire,
éditions Odile Jacob, 2006, 25 euros.

La propagande anarchiste

Petits apologues utiles

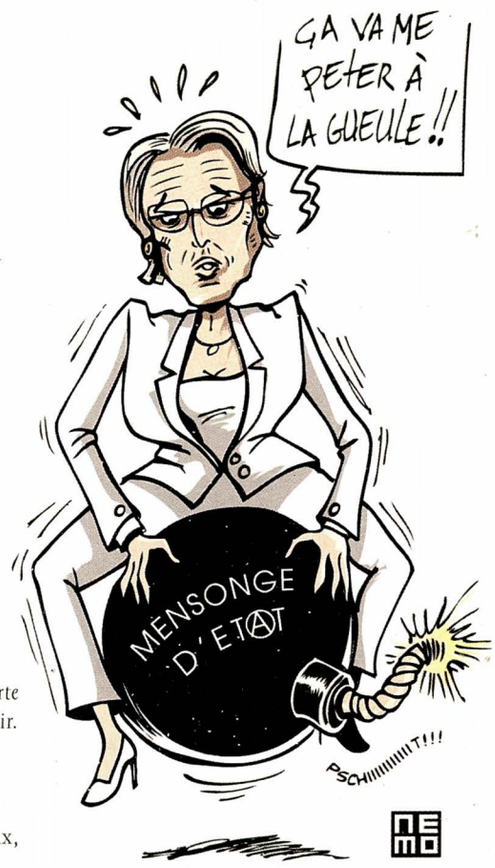

D'HUMEUR PARESSEUSE, je me contente aujourd'hui de citer les autres, d'autant qu'ils en valent le coup.

Au Japon, depuis 2006, quelqu'un laisse régulièrement des enveloppes pleines d'argent, l'équivalent de 600 à 1 600 euros, dans les toilettes pour hommes, avec un petit mot recommandant d'avoir une vie heureuse.

Que signifie ce geste anonyme, accompli dans au moins 425 toilettes ? Que l'argent, non seulement ne fait pas le bonheur, mais qu'en plus c'est de la merde ?

L'un des plus purs anarchistes, un homme que peu pourront jamais égaler, était un esclave noir, en Louisiane. L'an de grâce 1750, on voulut y pendre un voleur. Le bourreau manquait. On ordonna au Noir de le remplacer. Celui-ci refusa, rentra dans sa cabane, en ressortit. Il tenait, dans sa main gauche, sa main droite qu'il venait de couper ; « Jugez si je suis fait pour être bourreau », objecta-t-il.

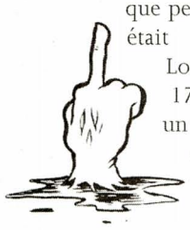

Prenez un arbre. Un bel arbre bien haut, sur qui poussent de belles feuilles.

Apportez votre tronçonneuse.

Élaguez les branches.

Abattez l'arbre.

Coupez le tronc en rondins.

Amenez les rondins dans une scierie.

Débitez-les en bâtons, épais comme un poignet et un peu plus longs qu'un bras.

Rabotez et polissez les bâtons.

Vernissez-les soigneusement.

Garnissez chaque bâton d'une solide et courte courroie de cuir pour qu'on puisse mieux le saisir.

Distribuez ces excellentes matraques.

Mais n'espérez pas y voir pousser des feuilles.

Entassés dans des cellules payables en dix, quinze ou vingt ans, avec une amende mensuelle pour délit de pauvreté, les condamnés à la consommation perpétuelle seront autorisés à une promenade quotidienne devant la télévision.

Plus nous avons de montres, moins nous avons de temps. Et plus les distances entre les aéroports diminuent, plus les distances entre les gens augmentent.

Mais un livre comme *Sur la route*, de Kerouac, qui cartographie autant le déplacement des corps que les mouvements des cœurs, et qui certes ne sert pas à grand-chose pour trouver une station d'essence, vous emmènera quand même beaucoup plus loin que ne le ferait une carte routière du Colorado.

Un ethnologue a invité l'un de ses amis sioux à New York. Ils se promènent dans la rue ; le tapage est infernal, comme d'habitude, entre les sirènes de police, le grondement des moteurs des voitures, des camions et des autobus, la musique qui s'échappe des magasins (on la comprend), le fracas des marteaux-piqueurs. Soudain le Sioux s'arrête, tend l'oreille et dit :

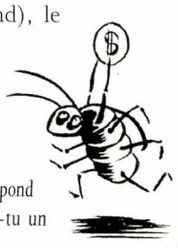

J'entends un grillon !

– Arrête de plaisanter, lui répond l'ethnologue, comment entendrais-tu un grillon dans un vacarme pareil ?

Le Sioux se contente de sourire, se dirige vers une anfractuosité du trottoir et en tire un grillon qu'il montre à l'ethnologue. Stupéfait, celui-ci demande :

Mais, comment as-tu fait pour l'entendre?

– On entend toujours ce qui compte le plus pour vous. Tiens, je vais te montrer.

Le Sioux sort de la petite monnaie de sa poche, près d'un ouvrier penché sur son marteau-piqueur. Il jette la monnaie sur le sol et, au tintement des pièces sur le trottoir, dix, vingt têtes se tournent, cherchant l'argent.

Vivants au pays des morts, ils mangent de la nourriture morte avec leurs fausses dents. Derrière les fausses façades de leurs bâtiments, leurs radios et leurs télévisions émettent du vent pour tuer le temps, car leur culture est un cimetière. Leurs offres d'emploi n'offrent qu'un ennui mortel dans des villes mortes et, courant chaque jour la même course désespérée, ils vont partout sans aller nulle part. Même leur air est conditionné. Ils vous demandent de donner votre vie pour leur religion, leur pays, leur balance des paiements mais ne vous donnent en échange qu'intelligence artificielle et réalité virtuelle. C'est la fin, et elle ne justifie pas les moyens.

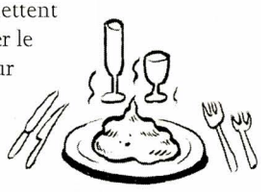

Il était une fois un tsar entomologiste,

Qui possédait des centaines et des centaines de boîtes en verre,

Dans lesquelles, bien épinglés par des épingles d'or passées dans le thorax,

Se trouvaient des centaines et des centaines de gens.

Un jour, un courtisan lui dit qu'on pouvait aussi épingler les papillons et les hirondelles. Le tsar fut très étonné d'une telle barbarie.

Nestor Potkine

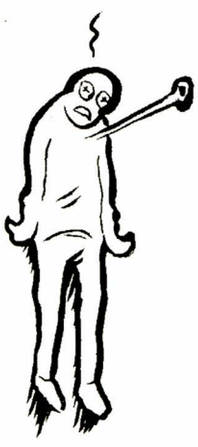

10e Festival du Cinéma différent

du 9 au 14 décembre

Jonas Mekas, Lapoujade et Marcel Mazé (au centre)

Une séance de présentation aura lieu le 6 décembre à 19 heures à Beaubourg, composée d'une sélection de films des fonds du Collectif jeune cinéma et de films sélectionnés pour cette édition.

Du 9 au 12 au cinéma l'Archipel, Paris Xe

Les 13 et 14 à Mains-d'œuvres : 1, rue Charles-Garnier, 93400 Saint-Ouen

À propos du 10e Festival du Cinéma différent organisé par le Collectif jeune cinéma (CJC) spécialisé dans le cinéma expérimental et les films « différents » (à ne pas confondre avec la revue *Jeune Cinéma* qui existe depuis plus de 40 ans) me revient en mémoire une émission de Radio libertaire avec Raphaël Bassan, qui venait présenter son film *Lucy en miroir*. Critique de cinéma, depuis toujours batailleur actif pour le CJC et que soient reconnues des formes différentes d'expressions artistiques au cinéma, Raphaël Bassan avait sorti ce film quasiment de sa poche, créant une œuvre originale, décapante, fruit de sa curiosité et riche de toute sa culture cinématographique.

Une installation de Silvia Maglioni et de Graeme Thomson fera revivre des vidéos jamais montrées des cours de Gilles Deleuze (Vincennes 1975-1976).

Fiasco, un ciné-concert du groupe de rock atmosphérique Fiasco, guitare et bruits R. Cobetto-Caravanes, Frédéric Lemaître à la basse sur les images de Radio City; MetalkinG (Riojim et R. Bronson, Fr, 16 mm, N & B) et d'autres feront partie des Surprises du Festival.

Des séances spéciales présentent des œuvres historiques dont les films de Robbe-Grillet, de Kunihiko Nakagawa, *Césarée* de Duras, *Rêves et fantasmes* et *Le corps filmé* complètent ces séances.

Heike Hurst

www.cjcinema.org Tél. : 01 40 118447.

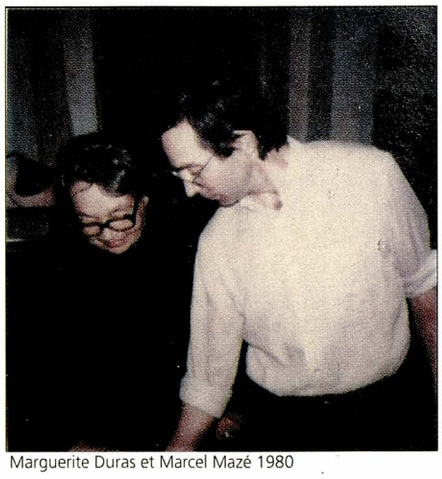

Marguerite Duras et Marcel Mazé 1980

On peut maintenant, outre le courrier, s'abonner « en ligne », avec paiement sécurisé et tout et tout :

www.librairie-publico.com
Vous en profiterez pour commander, du même coup, les nouveautés de la librairie du Monde libertaire, et télécharger les récents catalogues au format .pdf
Pour trouver facilement les points de vente près de chez vous, le site

www.trouverlapresse.com
un outil de notre diffuseur, les NMPP, est à votre disposition. Si vous ne disposez pas d'un accès Internet, n'hésitez pas à nous téléphoner : 01 48 05 34 08, entre 14 heures et 19 h 30. Achetez *Le Monde libertaire* le plus souvent possible, et dans le même lieu, et n'hésitez pas à insister pour qu'il soit bien visible.

Délit d'outrage

Romain Dunand, militant CNT et RESF du Jura, a été condamné à 800 euros d'amende dont 600 avec sursis. Il avait été condamné, en première instance, le 14 février 2008, à 800 euros ferme pour un message électronique envoyé le 19 décembre 2006 en protestation contre l'arrestation d'un militant RESF, Florimond Guimard, message dans lequel il comparait la politique du ministre de l'Intérieur de l'époque (Sarkozy) à celle de Vichy. Des actions de solidarité ont été menées dans pluseurs villes car son cas n'est pas isolé. De nombreux militants, de nombreuses personnes tombent sous le coup du « délit d'outrage ».

À l'initiative de Jean-Jacques Reboux, un Collectif pour la dépénalisation du délit d'outrage (Codédo) a été constitué. Il demande l'abrogation de l'article 26 de la loi du 29 juillet 1881. Pourquoi ?

Entre autres parce que le 6 novembre 2008, Hervé Éon était déclaré coupable d'offense au président de la République par le tribunal correctionnel de Laval et condamné à 30 euros d'amende avec sursis. Son crime ? Avoir brandi, lors du passage du cortège présidentiel, un carton reprenant la célèbre injure du président Sarkozy : « Casse-toi, pov'con ! ». Considérant ce jugement comme une volonté d'intimidation et de criminalisation de l'engagement militant, Hervé Éon a fait appel.

Le site du Codédo recense les divers procès en cours et à venir.

L'article 26 de la loi du 29 juillet 1881 (sur la liberté de la presse) relatif à l'offense au président de la République s'inscrit dans une filiation monarchique : le crime de lèse-majesté. Ce délit, tombé depuis 34 ans en désuétude, vient d'être réactivé par le président Sarkozy, dans un contexte d'explosion du délit d'outrage, de pénalisation des rapports sociaux, de répression des luttes militantes par voie judiciaire, d'atteintes répétées à la liberté d'expression.

Parce que ces dangereuses dérives laissent à craindre une résurgence du délit d'opinion. Parce qu'il existe suffisamment de dispositions juridiques concernant la protection de la vie privée, y compris celle du chef de l'État. Parce que le délit d'offense aux chefs d'État étrangers a été aboli par la loi Perben II du 9 mars 2004, après que la France eût été, le 25 juin 2002, condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme.

Le Codedo (Collectif pour une dépénalisation du délit d'outrage) demande l'abrogation du délit d'offense au chef de l'État.

C'est pour parler de tout cela que Jean-Jacques Reboux et Romain Dunand seront présents à la libraire L'Autodidacte – 5 rue Marulaz, 25 000 Besançon – vendredi 12 décembre à partir de 20 h 30. Entrée libre.

Groupe de Besançon de la Fédération anarchiste

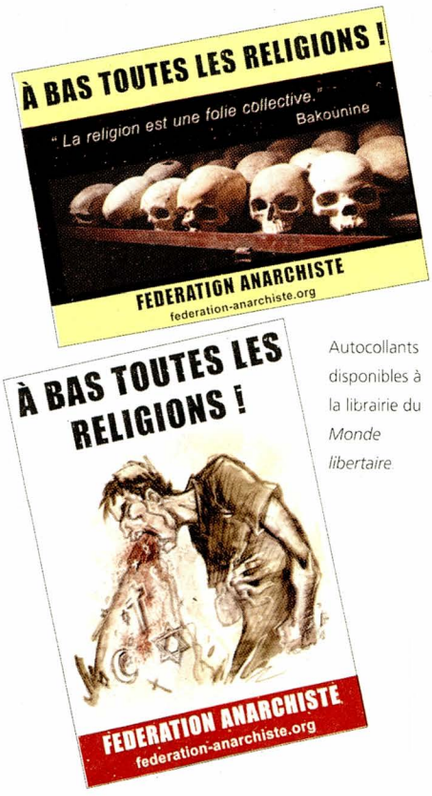

Autocollants disponibles à la librairie du *Monde libertaire*

Le Mans

Les camarades du groupe Lairial de la Fédération anarchiste sont joignables à L'épicerie du Pré, au 31 de la rue du Pré et assurent une permanence libertaire chaque samedi à 18 heures et font un « Café libertaire » le premier samedi du mois à 16 heures.

Radio libertaire

Suite à des problèmes techniques, nous ne sommes pas en mesure de vous communiquer le contenu des émissions de cette semaine et ne faisons qu'un rappel de la grille.

La Rédaction

Jeudi 4 décembre

Jus de rue (08 h 30) La parole aux gens de la rue.

Chronique hebdo (10 heures) Commentaire de l'actualité en direct.

De rimes et de notes (12 heures) Actualité de la chanson et du spectacle.

Radio cartable (14 heures) La radio des enfants des écoles d'Ivry-sur-Seine.

Bibliomanie (15 heures) Autour des livres.

Petites annonces d'entraide (16 h 30)

Si vis pacem (18 heures) Émission de l'Union pacifiste.

Entre chiens et loups (20 h 30) Art & Anarchie.

Vendredi 5 décembre

Place aux fous (13 heures) Philosophie & Musique.

Koumbi (16 heures) Chroniques africaines.

Radio espéranto (17 h 30)

L'invité du vendredi (19 heures) Ligue des Droits de l'Homme.

La grenouille noire (21 heures) Écologie libertaire.

Samedi 6 décembre

La Philanthropie de l'ouvrier charpentier (10 heures) Rencontre avec François Ruffin pour son dernier essai *La Guerre des classes* pour en finir avec la gauche molle.

Chroniques syndicales (11 h 30) Luttes et actualités sociales.

Chroniques rebelles (13 h 30) Jouets sexistes, histoire de genres…

Deux sous de scène (15 h 30) Magazine de la chanson vivante.

Bulles de rêve (17 heures) Cinéma d'animation.

Longtemps, je me suis couché de bonne heure (19 heures) Avec des artistes de la bande dessinée.

« Orpheas antissa, les jardins d'Orphée » (21 heures)

Nuits off (23 heures) Chroniques rock.

Dimanche 7 décembre

Ni maître, ni dieu (10 heures) Pensée libre.

Folk à lier (12 heures) Musiques traditionnelles. Le groupe Deskomp présentera son nouveau CD *Peuples et musiques* n° 9 (le Kurdistan).

Symbiose (14 heures) Culture libre.

Chants / Contrechamps (15 h 30) La question de la violence au cinéma, à travers *Hunger* de Steve McQueen et le retour de Noir Désir, après la longue traversée carcérale de Bertrand Cantat.

Il y a de la fumée dans le poste (18 h 30) La joyeuse équipe du CIRC traitera en direct de l'actualité des drogues en général et du cannabis en particulier.

Lundi 8 décembre

Lundi matin (11 heures) L'actualité passée au crible de la pensée libertaire.

Les partageux de la Commune (13 heures)

Ondes de choc (14 h 30) Magazine culturel.

Terre et Liberté (16 h 30) Les luttes des peuples sans État. La Commune d'Oaxaca et le réseau Vocal.

Agora libertaire (18 heures) Les groupes régionaux de la Fédération anarchiste.

Le Monde merveilleux du travail (19 h 30) Anarcho-syndicalisme. La revue *Afrique XXI*.

Ça urge au bout de la scène (21 heures) Actualité de la chanson.

De la pente du carmel, la vue est magnifique (22 h 30)

Mardi 9 décembre

Le Parisien libertaire (8 heures) Retour non-exhaustif et militant sur l'actualité parisienne.

L'idée anarchiste (14 h 30) Réflexion sur l'anarchisme Textes historiques ou actuels.

Idéaux et débats (18 heures) Patrick Pécherot viendra nous parler de son roman *Tranchecaille* (Gallimard) et Caroline Sers du sien, *Les petits sacrifices* (Buchet-Chastel). Le groupe Les yeux de la tête a accepté de venir jouer en direct.

Radio libertaria (20 h 30) Émission de la CNT / AIT.

Bol d'art (22 h 30) Bol d'art reçoit le collectif musical Vanupié.

Mercredi 10 décembre

La bibliothèque anarchiste (08 heures) Lecture de textes militants.

Court-circuit (09 h 30) Philosophie, art et politique.

Blues en liberté (10 h 30) Magic Sam, du West Side de Chicago aux tournées en Europe.

Le manège (14 heures) Littérature et Cinéma. Boris Beyssi et Heike Hurst.

Femmes libres (18 h 30) Le Collectif contre le publisexisme et Mix-Cité, dénoncent et présentent leur campagne contre les jouets sexistes.

Ras les murs (20 h 30) Actualités des luttes de prisonniers.

89.4 MHz en région parisienne

rl.federation-anarchiste.org

Jeudi 4 décembre

Paris (75)

13h30. À la 11e chambre de la Cour d'appel de Paris, section B, a lieu le procès en appel de l'Opus Dei contre les éditions «Après la Lune», pour le livre de Catherine Fradier et Jean-Jacques Reboux, *Camino 999*. En première instance, l'Opus Dei n'avait pas eu gain de cause. Nous organiserons un point-presse dans la matinée.

Saint-Denis (93)

19 heures La Dionyversité : Université populaire de St-Denis.:Henri Pena-Ruiz Depuis un siècle, la fameuse loi de 1905 n'a cessé d'être grignotée par des pratiques de tous horizons. Doit s'accrocher à un texte peut-être périmé et qui fait figure d'exception dans le monde, ou repenser la laïcité « à la française » ?

Vendredi 5 décembre

Périgueux (24)

20h30. Soirée débat organisée par RESF 24: De la chasse aux sans-papiers au renforcement du contrôle de la population. Avec Maurice Rajsfus. Salle Jean Moulin, Bibliothèque de Périgueux.

Ivry-sur-Seine

19h30, projection à 20 H 30 du film *1984* de Michael Radford d'après le roman de George Orwell (version de 1984 avec John Hurt et Richard Burton), suivi d'un débat organisé par le groupe d'Ivry de la Fédération anarchiste. Au squatt «Sans plomb» :(à cinq minutes du métro Mairie-d'Ivry), 38 rue Gabriel-Péri. Entrée libre

Samedi 6 décembre

Paris 11e

16h30. Eduardo Colombo présentera son nouveau livre : *L'Espace politique de l'anarchie* à la librairie du Monde libertaire, 145, rue Amelot, M° Oberkampf, République ou Filles-du-Calvaire.
Ivry (94)

Ivry-sur-Seine (94)

Philippe Forcioli en solo. Forum Léo Ferré.11, rue Barbès,Tél. 01 46 72 64 68. Métro : Pierre-Curie ou Porte-d'Ivry En tramway: Station Porte-d'Ivry.

Nimes(30)

15h30 précises: Le groupe Gard Vaucluse de la Fédération anarchiste organise une rencontre débat: « Noam Chomski, un regard libertaire américain ».L'intervenant est Ronald Creagh, écrivain, spécialiste des États-Unis, animateur du site internet R.A.forum. Rendez vous salle 2, 2e étage du Centre Pablo. Néruda.

Toulon (83)

15h30. Débat au sujet du livre *Albert Camus et les libertaires* avec Claire Auzias, à la Librairie la Nerthe, 17, rue Paul-Lendrin.

Dimanche 7 décembre

Paris XIe

De 15 heures à 19 heures: Projection de films et vente solidaire à l'occasion de la Journée de solidarité avec les mouvements de lutte sociale au Mexique, zapatistes au Chiapas et réseau vocal à Oaxaca. Centre international de culture populaire (CICP) 21 ter, rue Voltaire, métro Rue-des-Boulets.

Mardi 9 décembre

Metz (57)

20 heures : Débat - Il veulent nous faire travailler sept jours sur sept. À bas le salariat ! Précédé du documentaire de Gérard Martin *Tête de gondole - Grégoire Philomenko* au caveau du café Jehanne d'Arc , place Jeanne-d'Arc.

Saint-Denis (93)

19 heures. La Dionyversité : Université populaire de St-Denis: L'aménagement et l'animation comme euphorisants. Avec Jean Pierre Garnier. Bourse du Travail de St-Denis, Métro ligne 13, RER D.

Jeudi 11 décembre

Saint-Marcellin (38)

20h. Le groupe La rue râle de la Fédération anarchiste et Amnesty International vous invitent à un cinéma-débat autour du film *Les bureaux de dieu* sur le Planning familial, au cinéma les-Méliès, boulevard Riondel. L'entrée est hélas payante, 6,50 euros. Contact: laruerale@no-log.org

Saint-Denis (93)

19 heures La Dionyversité : Université populaire de St-Denis.: Lier combat social et combat laïque avec Bernard Teper Dans la phase actuelle du capitalisme ou les néolibéraux sont alliés aux communautaristes et autres intégristes, la pression contre la laïcité comme contre le social est patente. Bourse du Travail de St-Denis, Métro ligne 13, RER D.

Rennes (35)

20 H. Réunion publique « Fichages, contrôle social, biométrie, de quelle société voulons-nous ?» organisée par le groupe La sociale de la Fédération anarchiste. Carrefour 18, 7, rue d'Espagne Métro Fréville ou Italie.

Vendredi 12 décembre

Besançon (25)

20h30. Conférence débat contre le délit d'outrage, avec Jean-Jacques Reboux et Romain Dunand (CNT et RESF Jura) du Collectif pour la dépénalisation du délit d'outrage (Codédo), organisée par le groupe Proudhon de la Fédération anarchiste, à la librairie L'Autodidacte, 5 ,rue Marulaz, entrée libre.

Saint-Denis (93)

20 heures. La Dionyversité : Université populaire de St-Denis: Michel Onfray animera une conférence-débat: Engagement, militantisme et plaisir. Entrée libre. Bourse du Travail de St-Denis, Métro ligne 13, RER D. (Voir en dernière page).

vendredi 12 décembre
20 heures

LA DIONYVERSITÉ

UNIVERSITÉ POPULAIRE DE ST-DENIS

Conférence
& Débat
avec

Michel Onfray

philosophe et écrivain,
fondateur de l'Université populaire de Caen

" Engagement, militantisme et plaisir "

accès libre
entrée gratuite

Bourse du travail de St-Denis
(métro Porte de Paris – rue Génin / rue Bobby Sands)

www.dionyversite.org